

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

Direction de l'Environnement Hôtel du Département Boulevard de France 91012 EVRY Cedex

PROGRAMME D'ACTIONS DE
PREVENTION DES INONDATIONS
(PAPI D'INTENTION) DE L'UNITE
HYDROGRAPHIQUE IF5
(JUINE / ESSONNE / ECOLE)

Pièce D : Fiches actions du PAPI d'intention

Affaire n° : 19-170-01			
Version	Date	Rédigé par	Vérifié par
0.7	02/07/2020	M. DELBEC / CD91	M. DELBEC / CD91
Remarques			















Axe 0 - Actions transversales, pilotage et coordination du PAPI d'Intention

ACTION N°0.1 - ORGANISATION, PILOTAGE ET GESTION DU PAPI

OBJECTIFS

Les bassins versants Juine Essonne Ecole sont soumis à différents types d'inondations : débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappe. Le contexte est majoritairement rural en amont et urbain à la confluence Essonne-Seine.

Suite aux inondations de 2016, les acteurs locaux, en collaboration avec les services de l'Etat, ont décidé d'engager la mise en œuvre d'un PAPI d'Intention sur l'ensemble du territoire en prévision de la mise en place d'un PAPI Complet.

Cette action consiste en le pilotage du PAPI d'intention tout au long de la démarche et de la durée de la convention-cadre. Elle doit également offrir les conditions pour fédérer les futurs maîtres d'ouvrages en vue de la réalisation d'un PAPI Complet.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 0.2

Cette action consiste à piloter, animer le projet et élaborer une stratégie de prévention des inondations adaptée et partagée à l'échelle du bassin Juine Essonne Ecole.

L'animation sera réalisée par le Conseil Départemental de l'Essonne au sein du service de l'Eau via un poste d'animateur et employé sur la durée de mise en œuvre du PAPI d'Intention.

Phase 1 : Conduite et animation du projet de PAPI d'intention

Plusieurs comités de pilotage (COPIL) et comités techniques (COTECH) ont été organisés lors de la préparation du dossier de PAPI d'intention, notamment lors de l'élaboration du diagnostic, puis lors de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, et enfin lors de l'élaboration du dossier de candidature et sa présentation aux élus et aux partenaires. Une démarche concertée est donc déjà en place pour le projet du PAPI d'Intention.

Ce premier volet visera ainsi à prolonger cette démarche d'animation et de concertation, via l'organisation et l'animation de COTECH, pour superviser l'avancement du projet. Il convient en effet de mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues selon les objectifs fixés et les modalités définies dans chacune des fiches-actions. Il convient également de mettre en place un suivi technique, par l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions.













Des groupes de travail pourront également être constitués pour appuyer ces démarches. En particulier, un volet d'animation agricole doit faire l'objet d'une réflexion pour suivre l'ensemble des initiatives sur l'IF5 et proposer des animations plus fines en partenariat avec les chambres d'agriculture.

La démarche d'animation du PAPI d'intention a également pour objet de favoriser et de faire émerger de nouvelles actions portées par de nouveaux maîtres d'ouvrage (communes, EPCI ...), rejoignant ainsi la démarche de prévention des risques à l'échelle de l'unité IF5.

L'organisation de comités de pilotage (COPIL) permettra également d'orienter et de hiérarchiser les propositions, ainsi que de valider la stratégie.

Une capitalisation de l'information sera entreprise tout au long du programme PAPI intention.

Cette action permettra également d'assurer le suivi financier du projet.

Phase 2 : Mise en place du PAPI complet

Cette phase consistera à lancer le projet de PAPI complet sur le territoire. Elle permettra d'élaborer le cahier des charges et de lancer l'appel d'offre pour recruter un prestataire externe permettant l'élaboration du dossier de candidature.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse		
Partenaires :	Ensemble des maîtres d'ouvrage de l'unité hydrographique IF5, Agence de l'Eau Seine- Normandie, DRIEE Ile-de-France, Conseils Départementaux, Directions Départementales des Territoires, EPTB Seine Grands Lacs		
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL		

ECHEANCIER PREVISIONNEL

COUT DE L'ACTION

157 500,00 € TTC













PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ BOP181 = 40 %

Reste à charge :

- CD91 = 30 %
- SIARCE = 13,29 %
- SIARJA = 8,76 %
- SMORE = 3,90 %
- SEMEA = 4,05 %

- Bilan avancement annuel des actions du PAPI (taux de réalisation)
- Nombre de réunions et comptes rendus associés







Axe 0 - Actions transversales, pilotage et coordination du PAPI d'Intention

ACTION N° 0.2 - ASSISTANCE POUR LA PREPARATION DU PAPI COMPLET

OBJECTIFS

Cette action a pour but de préparer le PAPI Complet en cohésion avec l'ensemble des autres fiches-actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 0.1

La réalisation d'un PAPI d'intention permet, entre autres objectifs (amélioration des connaissances, sensibilisation, mise en oeuvre des premières actions et mesures de gestion de crise, de réduction de la vulnérabilité ...) de se projeter également vers une démarche suivante de PAPI complet.

Le PAPI complet, devra permettre de poursuivre les actions de sensibilisation engagées, de mettre en œuvre les programmes de réduction de la vulnérabilité en termes de travaux, de protéger via des aménagements adéquats les secteurs les plus exposés.

Le PAPI complet devra donc s'appuyer sur les résultats des études du PAPI d'intention, en vue d'établir une stratégie locale partagée et de décliner les actions suivant les sept axes d'intervention du PAPI.

L'action consistera à élaborer le dossier de candidature du PAPI complet de l'Unité Hydrographique IF5 (Juine Essonne Ecole), conformément au cahier des charges PAPI.

L'élaboration du dossier sera portée par le Conseil Départemental de l'Essonne, avec l'appui d'un prestataire externe, et en étroite concertation avec les acteurs locaux et partenaires financiers.

Cette action permettra également de poser les bases d'une gouvernance adaptée au portage du PAPI Complet au travers d'une concertation avec les acteurs concernés. Des COTECH et COPIL rythmeront la démarche d'élaboration du dossier de candidature.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : Ensemble des maîtres d'ouvrage de l'unité

hydrographique IF5, Agence de l'Eau Seine-Normandie, DRIEE Ile-de-France, Conseils Départementaux, Directions Départementales des

Territoires, EPTB Seine Grands Lacs

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

50 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 30 %

Reste à charge :

■ CD91 = 20 %

- Attribution du marché du prestataire (AMO)
- Elaboration du dossier de candidature
- Labellisation PAPI complet







Axe 0 - Actions transversales, pilotage et coordination du PAPI d'Intention

ACTION N°0.3 - FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE AGRICOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES DE MAITRISE DES RUISSELLEMENTS

OBJECTIFS

Cette action a pour but d'étudier la faisabilité d'une mise en œuvre de manière mutualisée à l'échelle de tout ou partie du territoire du PAPI d'une animation technique, administrative et financière agricole, permettant le déploiement des programmes de maîtrise des ruissellements en zone rurale et d'éventuelles mesures agrienvironnementales associées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 6.1 / 6.2 / 6.5 / 6.6 / 6.7

L'action s'appuiera sur les animations agricoles déjà en place : SAGE Nappe de Beauce, SIARJA, animations agricoles sur les captages d'eau potable (Aire d'Alimentation des Captages et Périmètre de Protection des Puits de Captage).

L'action consistera à :

- évaluer les besoins en termes de moyens humains et financiers au sein des bassins versants du territoire afin de mettre oeuvre les programmes identifiés ou devant émerger ;
- identifier l'ensemble des possibilités de portage, de montage technique et financier de cette animation ;
- mener des discussions et échanges nécessaires avec les partenaires et professionnels agricoles (à l'occasion par exemple de rencontres avec les Cercles de la Chambre d'Agriculture Régionale IDF et le Groupement d'Etudes Economiques et Techniques Agricoles de la Chambre d'Agriculture du Loiret);
- dégager un ou plusieurs scénarios faisant consensus.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France

Partenaires: SIARJA, SEMEA, SIARCE, SMORE, PNR Gâtinais

Français, SAGE, Chambre d'Agriculture du Loiret,

CD 91 structure porteuse

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022	2022
2022	2023
	2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

- Nombre de réunions et comptes rendus associés
- Scénarios proposés







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.1 - LOCALISATION DES REPERES DE CRUES ET ELABORATION DU MESSAGE DE SENSIBILISATION

OBJECTIFS

Cette action a pour but de regrouper la réflexion sur les repères de crues et le message pédagogique qui sera écrit sur les panneaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.2 à 1.4 ; 1.11 à 1.13

La localisation des repères à poser s'appuiera notamment sur le retour d'expérience et les nombreux témoignages et observations collectés par les syndicats de l'Unité Hydrographique IF5 lors de la crue de mai-juin 2016.

Outre cette définition des localisations les plus adaptées en fonction de l'existence d'informations sur les niveaux atteints par les eaux et de leur visibilité au sein de l'espace public, l'action visera également à élaborer un message d'information ciblé.

L'action comprend 2 phases.

Phase 1 : Identification des sites sur lesquels implanter les repères de crue en collaboration avec les communes

En premier lieu, il convient de déterminer les endroits stratégiques pour la pose de repères de crues, dans des lieux publics, à la vue de tous, pour améliorer la sensibilisation des populations. Il sera également nécessaire de repérer les lieux les plus adaptés (lieux de passage) où les macarons pourront être accompagnés d'un panneau explicatif.

Phase 2 : Elaboration en commun du message ainsi que du format du panneau

Il conviendra d'adopter un message commun au PAPI qui apparaîtra sur chaque repère en complément d'un message particulier propre à chaque situation. Le panneau pourra comporter des images afin d'être attrayant et de mieux sensibiliser le grand public.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD 91 Structure porteuse

Partenaires : SIARCE, SMORE, SIARJA, SEMEA

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	
2021	

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

5 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ FPRNM = 50 %

Reste à charge :

■ CD91 = 50 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de sites identifiés







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N° 1.2 - POSE DE REPERES SUITE AUX CRUES HISTORIQUES (BV ESSONNE AMONT)

OBJECTIFS

Cette action a pour but de sensibiliser le grand public aux inondations, de perpétuer la mémoire et d'accroître la culture du risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.1

L'action consiste à implanter 40 repères de crues et 39 échelles de crue sur le cours de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne sur le territoire du SMORE.

L'action comprend les étapes suivantes :

Phase 1 : Achat et pose de repères de crues et des panneaux d'affichage

Le modèle national de repère de crue sera choisi.

Le panneau explicatif sera réalisé sur un modèle commun, en groupe de travail et accroché à côté des macarons de repères de crues. Il permettra d'accentuer la sensibilisation à la culture du risque en expliquant, par exemple, l'origine des crues sur le territoire, l'intérêt de la pose de repères de crues ainsi que leur rôle. La pose de repères de crues se fera en collaboration directe avec les communes.

Concernant les échelles, le choix des lieux intégrera également les questions de représentativité de l'information, d'accessibilité en crue, de facilité de nettoyage, ...

Phase 2 : Géoréférencement

Une table de données géoréférencées sera créée pour décrire et localiser précisément chaque repère de crue du territoire. Un levé des repères de crue, par un géomètre expert, devra être réalisé. En parallèle, les principales informations (coordonnées, sources de repérage et nivellement, méthodes, photos etc...) des sites et repères de crues seront rentrées dans la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues (https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/), selon les informations accessibles au profil utilisateur expert.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Essonne amont







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SMORE

Partenaires: CD91, Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Communes concernées

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022	2023
	2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

79 500,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ AESN = 40 %

Reste à charge :

■ SMORE = 60 %

- Nombre de repères posés
- Nombre de repères saisis dans la base de données nationale







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.3 - Pose de reperes suite aux crues historiques (BV Essonne aval)

OBJECTIFS

Cette action a pour but de sensibiliser le grand public aux inondations, de perpétuer la mémoire et d'accroître la culture du risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.1

L'action consiste à implanter des repères de crues sur le bassin versant de l'Essonne aval (nombre et emplacement à préciser ultérieurement).

L'action comprend les étapes suivantes :

Phase 1 : Achat et pose de repères de crues et des panneaux d'affichage

Le modèle national de repère de crue sera choisi.

Le panneau explicatif sera réalisé sur un modèle commun, en groupe de travail et accroché à côté des macarons de repères de crues. Il permettra d'accentuer la sensibilisation à la culture du risque en expliquant, par exemple, l'origine des crues sur le territoire, l'intérêt de la pose de repères de crues ainsi que leur rôle. La pose de repères de crues se fera en collaboration directe avec les communes.

Phase 2 : Géoréférencement

Une table de données géoréférencées sera créée pour décrire et localiser précisément chaque repère de crue du territoire. Un levé des repères de crue, par un géomètre expert, devra être réalisé. En parallèle, les principales informations (coordonnées, sources de repérage et nivellement, méthodes, photos etc...) des sites et repères de crues seront rentrées dans la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues (https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/), selon les informations accessibles au profil utilisateur expert.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Essonne aval







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARCE

Partenaires: CD91, Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Communes concernées

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022	2023
	2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

20 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

■ FPRNM = 50 %

• AESN = 15 %

■ CD91 = 15 %

Reste à charge :

■ SIARCE = 20 %

- Nombre de repères posés
- Nombre de repères saisis dans la base de données nationale







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.4 - Pose de reperes suite aux crues historiques (BV Ecole)

OBJECTIFS

Cette action a pour but de sensibiliser le grand public aux inondations, de perpétuer la mémoire et d'accroître la culture du risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.1

16 repères de crue en cours de pose par le SEMEA, ainsi que la pose d'échelles limnimétriques.

L'action vise à prolonger cette première phase par la pose de nouveaux repères, notamment sur les phénomènes de ruissellement qui ont touché le bassin versant de l'Ecole en juin 2016.

L'action comprend les étapes suivantes :

Phase 1 : Achat et pose de repères de crues et des panneaux d'affichage

Le modèle national de repère de crue sera choisi.

Le panneau explicatif sera réalisé sur un modèle commun, en groupe de travail et accroché à côté des macarons de repères de crues. Il permettra d'accentuer la sensibilisation à la culture du risque en expliquant, par exemple, l'origine des crues sur le territoire, l'intérêt de la pose de repères de crues ainsi que leur rôle. La pose de repères de crues se fera en collaboration directe avec les communes.

Phase 2 : Géoréférencement

Une table de données géoréférencées sera créée pour décrire et localiser précisément chaque repère de crue du territoire. Un levé des repères de crue, par un géomètre expert, devra être réalisé. En parallèle, les principales informations (coordonnées, sources de repérage et nivellement, méthodes, photos etc...) des sites et repères de crues seront rentrées dans la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues (https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/), selon les informations accessibles au profil utilisateur expert.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires: CD91, Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Communes concernées

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

55 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 15 %
- CD91 = 17 %
- CD77 = 13%

Reste à charge :

■ SEMEA = 55 %

- Nombre de repères posés
- Nombre de repères saisis dans la base de données nationale







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.5 - IDENTIFICATION ET POSE DE REPERES SUR DES AXES DE RUISSELLEMENT (SITES PILOTES)

OBJECTIFS

Plusieurs secteurs sur les bassins versants Juine Essonne Ecole ont fait face à des phénomènes intenses de ruissellements lors des événements de mai-juin 2016.

L'action vise à sensibiliser le public sur l'existence de ces risques (possiblement éloignés de tout cours d'eau) et à en perpétuer la mémoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Il est désormais d'usage courant de poser des repères de crues associés à des phénomènes de débordement de cours d'eau, mais il est plus rare de poser de tels repères associés à des phénomènes de ruissellement.

L'action consiste dans un premier temps à chercher d'autres territoires qui auraient déjà mis en place de tels repères spécifiques ruissellement, puis à définir un cadre et un format adaptés au territoire de l'unité hydrographique IF5.

Enfin, des sites pilotes seront recherchés et définis pour la pose de tels repères.

L'action sera réalisée en trois phases :

- Phase 1 : Benchmarking pour la recherche de démarches et d'expériences similaires sur d'autres territoires

L'objectif est de rechecher auprès d'autres collectivités et territoires exposés à des risques de ruissellement si des repères ont déjà été posés sur des axes de ruissellement principaux ou sur des enjeux ou zones touchées. Le cas échéant, il s'agira de connaître les formats qui ont été retenus et le discours pédagogique associé.

Sur ces bases, il sera défini un format adapté aux spécificités des bassins versants exposés au sein de l'unité hydrographique IF5.

- Phase 2 : pré-étude de localisation sur des sites pilotes du SIARJA et du SEMEA

Dans cette seconde phase, il est prévu que le SIARJA sur la Juine et le SEMEA sur l'Ecole identifient sur leurs territoires des sites pilotes sur lesquels il peut être pertinent de poser de tels repères "ruissellement".







- Phase 3 : pose sur deux sites pilotes

Au cours de la phase 3, les repères seront posés sur deux sites tests judicieusement choisis dans le panel des sites identifiés en phase 2. Les autres sites seront posés ultérieurement dans le cadre du futur PAPI complet.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine et BV Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : SIARJA, SEMEA, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

10 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ AESN = 20 %

Reste à charge :

■ CD91 = 80 %

- Elaboration d'un format repère ruissellement
- Nombre de repères posés







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N° 1.6 - MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME PARTAGEE DE MODELISATION HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ALEAS "DEBORDEMENT" ET LES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ESSONNE

OBJECTIFS

Cette action a pour but de mettre en place une plateforme de modélisation partagée entre les trois syndicats intervenant sur le bassin versant de l'Essonne : SMORE sur la partie amont (Œuf/Rimarde et Essonne amont), SIARJA sur la Juine, et SIARCE sur l'Essonne depuis Boulancourt jusqu à la confluence avec la Seine.

Cette plateforme de modélisation hydrologique et hydraulique doit permettre aux syndicats :

- d'actualiser et approfondir les connaissances sur le fonctionnement du bassin versant en crue et sur les conséquences de tels événements sur leur territoire ;
- d'accompagner l'évaluation et la mise en œuvre de projets de diverses natures, soit en termes d'amélioration du fonctionnement morphologique et écologique des cours d'eau (restauration de la continuité, effacement ou modification d'ouvrage, aménagements du lit ...), soit en matière de réduction des risques d'inondations (valorisation et optimisation de zones d'expansion des crues ...).

La définition de cette fiche action a fait l'objet de nombreux échanges et réunions avec les syndicats, et s'est appuyée sur une analyse préalable des études, données et outils actuellement disponibles sur le bassin versant de l'Essonne.

La présente action vise notamment à s'appuyer et à valoriser au maximum l'existant, dans un souci de rationnalisation des coûts et de rentabilisation des outils développés précédemment, notamment lors du premier PAPI de l'Essonne.

Le constat actuel met en effet en évidence que de nombreuses études ont déjà été réalisées, que des données ont été acquises à cet effet, et que des modèles ont déjà été développés, mais que ces différents outils sont trop peu connus et partagés, pour différentes raisons. Parmi les raisons, le fait que le modèle hydraulique de la vallée de l'Essonne ait été développé par un prestataire externe sur un logiciel payant, dans le cadre des études du premier PAPI, est aujourd'hui un frein à sa prise en main et à son utilisation par les différentes structures.

Aussi, la présente action vise donc à valoriser l'existant en permettant à tous d'y avoir un accès plus aisé. Cette plateforme de modélisation partagée constituera un socle sur lequel les syndicats pourront s'appuyer pour conduire des études approfondies sur des secteurs ciblés, qu'il s'agisse de zones et quartiers à enjeux en termes de réduction des risques, ou de zones sur lesquelles des projets et actions d'amélioration pourraient être







développés, notamment en matière de laminage et de ralentissement dynamique des crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 6.1

Le fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant de l'Essonne a déjà été largement étudié dans le cadre des études du précédent PAPI 2006-2012, puis plus récemment dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un système d'annonce des crues par débordement de l'Essonne en 2014.

Outre l'acquisition de connaissances approfondies sur le fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant de l'Essonne en réponse à des épisodes météorologiques intenses, ces études ont permis de collecter et d'analyser un nombre important de données (topographiques, pluviométriques, hydrométriques ...), et aussi d'élaborer des modèles numériques de représentation des phénomènes en jeu :

- Un modèle hydrologique de type pluie-débit, élaboré dès 2006 à l'échelle du bassin versant de l'Essonne, à l'aide du logiciel HEC-HMS. Ce modèle s'appuie sur un découpage en 22 sous bassins versants du bassin global de l'Essonne (Œuf/Rimarde et Juine compris) associés à 31 tronçons de transfert et 15 points d'injection fixes ;
- Un modèle hydraulique, de type mono-dimensionnel (modèle 1D à casiers), élaboré en 2008 sur le logiciel payant InfoWorks RS (développé par ex Wallingford, désormais Innovyze), et couvrant pour l'Essonne depuis la jonction de l'Oeuf et de la Rimarde, au niveau du Moulin de Auneau à Aulnay-la-rivière, jusqu'aux Grands Moulins de Corbeil à l'exutoire vers la Seine, et la Juine depuis l'aval d'Etampes jusqu'à la confluence de l'Essonne. Ce modèle concerne un linéaire d'environ 80 kilomètres, et s'appuie sur environ 941 profils en travers, 134 casiers de stockage, 139 vannages, 42 clapets, 125 seuils et déversoirs et 5 ponts.

Comme indiqué précédemment, ces données et outils numériques sont aujourd'hui peu connus et surtout inutilisés, alors même qu'ils constituent un bagage important pour le territoire.

La présente action est donc destinée à constituer un socle de modèles exploitables pour les besoins des syndicats dans le cadre du présent PAPI d'intention. Elle consiste à reprendre et valoriser les outils existants, tout en les étendant pour qu'ils représentent l'intégralité du réseau hydrographique structurant du bassin versant de l'Essonne.

Cette action comprend les étapes suivantes.

1) Appropriation des études antérieures et audit préalable des données, outils et modèles existants

Un audit préalable des données et outils disponibles a été réalisé dans le cadre de la préparation de cette candidature. Il s'agira néamoins dans un premier temps de prendre connaissance et d'approfondir l'analyse des études antérieures menées notamment dans le précédent PAPI et de réaliser un audit des données, outils et modèles existants, dans le but d'identifier les manques éventuels et besoins d'actualisation.







2) Définition et acquisition des données complémentaires (notamment topographie)

Cette seconde phase aura pour objet de définir les besoins en données complémentaires, notamment en ce qui concerne la bathymétrie et la topographie des vallées, puis de les acquérir selon des marchés complémentaires. Une première évaluation des compléments topographiques nécessaires a été faite dans le cadre de la présente candidature à partir des informations et données transmises par les syndicats. L'action intègre donc à ce stade une enveloppe pour les levés topographiques, qu'il conviendra de préciser et de localiser au cours de cette seconde phase.

A noter qu'il n'est pas prévu d'acquisition de données topographiques complémentaires sur le lit majeur, mais uniquement des profils en travers de cours d'eau et des coupes d'ouvrages. Sur le lit majeur, les données du RGE ALTI 1 m de l'IGN, disponibles à l'échelle du bassin versant complet, seront utilisées par défaut.

3) Reprise et mise à jour du modèle hydrologique pluie-débit à l'échelle du bassin versant

Cette phase s'appuiera sur le modèle hydrologique pluie-débit existant sous HEC-HMS. Un audit du modèle permettra éventuellement de déterminer des améliorations à apporter à ce modèle de base (redécoupage de bassins versants élémentaires, mise à jour de l'occupation de sols, modification et/ou ajout de tronçons de transfert ...). Il sera aussi déterminé à ce stade si le modèle actualisé et amélioré doit être maintenu sur le logiciel gratuit HEC-HMS (nouvelle version logiciel) ou s'il doit être migré vers un autre logiciel, notamment sur la base des outils développés par l'IRSTEA (lien avec l'axe 2 et l'outil de prévision des crues à développer).

Quel que soit le choix retenu, le logiciel devra être gratuit et relativement facilement appréhendable par les équipes techniques des syndicats.

4) Migration et extension du modèle hydraulique

Comme indiqué précédemment, un modèle hydraulique a été développé dès 2008 par un prestataire privé pour le SIARCE dans le cadre des études du premier PAPI de l'Essonne. Ce modèle concerne l'Essonne depuis la confluence Œuf/Rimarde jusqu'à la confluence avec la Seine, et la Juine depuis l'aval d'Etampes. Il a été développé sur le logiciel payant InfoWorks RS (version non connue à ce stade). Précisons que ce logiciel n'est aujourd'hui plus supporté par Innovyze (remplacé par InfoWorks ICM).

Il est prévu de reprendre ce modèle de base et de le faire migrer vers une solution gratuite, en l'occurrence HEC-RAS (de la même famille de HEC-HMS pour l'hydrologie), largement répandu dans le monde et développé par l'US Army Corp of Engineers.

Cette migration du modèle s'accompagne d'un audit du mode de représentation des écoulements sur chaque tronçon, et d'améliorations / modificiations adaptées. Cependant, l'architecture globale du modèle, à savoir la représentation d'amont en aval du lit mineur sur la base des profils en travers et l'intégration des ouvrages et de leurs dimensions seront maintenues. Des ajustements locaux pourront être faits, notamment pour tenir compte de modifications éventuelles de la topographie ou des ouvrages hydrauliques.







Cette migration du modèle de base s'accompagne également d'une extension du périmètre géographique. Aussi, d'une part les cours d'eau Œuf, Rimarde et Petite Rimarde, et d'autre part la Juine amont, la Chalouette et l'Eclimont seront modélisés selon les mêmes principes (1D) et ajoutés au modèle global.

Enfin, il est prévu que le modèle hydraulique intègre des points d'injection des débits et hydrogrammes correspondant aux apports calculés par le modèle hydrologique pluie-débit (HEC-HMS ou autre), ce qui permet un couplage indirect des modèles hydrologique et hydraulique, offrant les plus-values suivantes :

- Prise en compte dans le modèle hydraulique des apports successifs des différents bassins versants et affluents, avec prise en compte des phénomènes de décalage et de concomitance;
- Prise en compte dans la propagation des débits d'amont en aval de l'influence des singularités, des zones de marais et d'expansion des crues (intégration des effets de ralentissement de l'onde de crue).

5) Mise à jour de l'analyse des crues antérieures et préparation des données de calage

Une fois les modèles hydrologique et hydraulique globaux constitués sur la base des données et outils exisants, améliorés et étendus, il est prévu de reprendre et de mettre à jour l'analyse des principales crues survenues sur le bassin versant de l'Essonne, notamment la dernière en date, de mai-juin 2016.

Outre l'objectif de mise à jour des connaissances sur les principaux épisodes, l'objectif est de pouvoir constituer le jeu de données de base pour le recalage des modèles.

Les modèles hydrologique et hydraulique seront recalés sur deux épisodes de crues, dont 2016 et un autre en fonction des données disponibles (avril 1983, mars 2001, février 2002 ...).

Cette actualisation de l'analyse des crues historiques conduira éventuellement à mettre à jour les données de base des scénarios de référence précédemment définis dans le premier PAPI, afin de constituer a minima un panel de trois scénarios de référence : crue « fréquente » (période de retour 10-30 ans), crue « moyenne » (période de retour 100-300 ans), crue « extrême » (période de retour 1000 ans), conformément aux exigences de la Directive Inondation et du cahier des charges PAPI3.

6) Caractérisation du fonctionnement hydrologique et hydraulique, cartographie de l'aléa débordement pour les 3 scénarios de référence

Les simulations à l'aide des modèles hydrologiques/hydrauliques porteront a minima sur les scénarios fréquent / moyen / extrême. Il s'agira également de s'intéresser et de caractériser la crue de premiers dommages tout au long du réseau modélisé. Le modèle sera exploité pour caractériser le fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant et des principaux cours d'eau, les conditions de formation et de propagation des crues d'amont en aval, les bassins versants les plus contributifs, les zones favorables à l'expansion des crues, etc. L'aléa "débordement de cours d'eau" sera cartographié pour les trois scénarios de référence.







Les scénarios définis précédemment s'intéresseront aussi aux 3 confluences, c'est-à-dire : Œuf/Rimarde, Juine/Essonne et Essonne/Seine.

7) Approfondissement de la caractérisation des enjeux et croisement avec les scénarios d'aléas, évaluation et cartographie de la vulnérabilité du BV Juine / Essonne

Les données relatives aux enjeux seront collectées et consolidées dans une base SIG homogène. Le diagnostic préalable mené dans le cadre de la préparation de la candidature PAPI d'intention a mis en évidence que chaque syndicat dispose de données à ce sujet, mais que celles-ci sont incomplètes et hétérogènes.

Les enjeux seront caractérisés au sein de l'enveloppe de la crue maximale. Cette base enjeux sera ensuite croisée avec les emprises des scénarios d'aléa (fréquent / moyen / extrême) de manière à réaliser des cartes de vulnérabilité pour chaque scénario. Les enjeux exposés seront ainsi dénombrés et cartographiés pour chaque scénario de référence.

8) Mise en place de la plateforme de modélisation partagée et formation des services techniques

La dernière étape de cette action consistera à déterminer et mettre en œuvre avec les syndicats les modalités d'hébergement et d'accès à cette plateforme de modélisation partagée.

Elle consistera également à assurer la présentation des outils développés aux services techniques des syndicats, et à animer des journées de formation et de prise en main.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine et BV Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARCE

Partenaires:

SMORE, SIARJA, DRIEE Ile-de-France, DDT 45 / 77 / 91, CD 45 / 77 / 91, Agence de l'Eau Seine-

Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2020 2021







COUT DE L'ACTION (EN € HT)

301 600,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 15 %
- CD91 = 15 %

Reste à charge :

- SIARCE = 5,73 %
- SIARJA = 7,49 %
- SMORE = 6,78 %

- Lancement et attribution des marchés publics
- Réalisation des levés topographiques
- Mise à jour et extension des modèles
- Atlas des aléas et des enjeux exposés
- Rapports d'étude
- Mise en place de la plateforme
- Attestations de formation







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.7 - AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ALEAS "DEBORDEMENT" ET LES ENJEUX SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ECOLE

OBJECTIFS

Cette action a pour but d'approfondir les connaissances sur la réponse hydrologique globale du bassin versant de l'Ecole et sur la propagation des crues d'amont en aval, ainsi que sur les conséquences en termes d'enjeux exposés.

Le modèle hydrologique / hydraulique mis en place permettra :

- dans un premier temps (axe 1) d'alimenter un diagnostic approfondi et partagé des risques sur le bassin versant de l'Ecole, cohérent, homogène et conforme aux exigences du cahier des charges PAPI3 pour le dépôt d'un PAPI complet;
- dans un second temps (axe 6) pour les études de définition de la stratégie de réduction de l'aléa sur le bassin versant et des aménagements éventuels à inscrire au futur PAPI complet.

Dans ce cas il permettra d'alimenter les éventuelles ACB et/ou AMC à conduire préalablement à la candidature PAPI complet.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.9

Le SEMEA conduit de nombreuses actions d'amélioration de la connaissance des risques sur son territoire et a notamment récemment constitué une solide base sur les enjeux potentiellement exposés, en s'appuyant sur le retour d'expérience des événements de mai-juin 2016.

Le SEMEA a été associé à la définition des objectifs et du contenu de la présente action.

Bien que le bassin versant de l'Ecole soit exposé à de multiples phénomènes à l'origine de désordres divers et inondations, la présente action ne concerne que les phénomènes de débordement de cours d'eau. Les phénomènes de ruissellement ont été approchés à une échelle globale dans les études menées par le PNR du Gâtinais Français en 2013, et des études hydrauliques locales ont également été menées récemment en 2017 sur le secteur le plus exposé (communes de Cély, Saint Germain-sur-Ecole, Fleury-en-Bière et Perthes).

A noter également que les bassins versants du ru d'Auvernaux-Moulignon et du ru des Vaux seront intégrés à l'étude globale, notamment en ce qui concerne leurs apports, mais qu'ils ont fait ou font l'objet d'études hydrauliques dont il conviendra d'intégrer les résultats.







La présente action consiste en une étude hydrologique et hydraulique globale à l'échelle du bassin versant de l'Ecole, s'appuyant sur l'élaboration d'un modèle adapté, permettant :

- dans un premier temps de diagnostiquer les risques de débordement sur le réseau hydrographique structurant, pour différents scénarios hydrologiques (fréquent / moyen / extrême) et par croisement avec la base de données enjeux;
- puis dans un second temps d'accompagner la définition de scénarios de réduction des aléas et/ou de la vulnérabilité, au sein des axes 5 et 6.

Cet outil sera notamment exploité à ce titre dans le cadre d'une étude prévue au sein de l'axe 6 pour identifier des sites de remise en fond de vallée, d'amélioration des fonctionnalités hydrauliques du lit majeur et des annexes hydrauliques, conformément à l'ambition et à la stratégie portée par le SEMEA.

L'action sera décomposée selon les étapes suivantes :

1) Appropriation des études antérieures et audit préalable des données

Il s'agira dans un premier temps de prendre connaissance et d'analyser les études antérieures et de réaliser un audit des données existantes, dans le but d'une part de déterminer les éléments qui peuvent être re-exploités, et d'autre part identifier les manques éventuels et besoins d'actualisation. Au cours de cette phase, l'ensemble des repères de crues, témoignages, observations lors des événements de mai-juin 2016, sera collecté en vue du calage ultérieur des modèles.

2) Définition et acquisition des données complémentaires (notamment topographie)

Cette seconde phase aura pour objet de définir les besoins en données complémentaires, notamment d'ordre météorologique et en ce qui concerne la bathymétrie et la topographie des vallées, puis de les acquérir selon des marchés complémentaires. Une première évaluation des compléments topographiques nécessaires a été faite dans le cadre de la présente candidature à partir des informations et données transmises par le SEMEA. L'action intègre donc à ce stade une enveloppe pour les levés topographiques, qu'il conviendra de préciser et de localiser au cours de cette seconde phase.

3) Définition des scénarios hydrologiques de référence (fréquent / moyen / extrême) en termes de pluviométrie, conditions pédologiques, niveaux de nappe ...

Sur la base des données existantes et des analyses complémentaires menées en phase 1, il s'agira de définir l'ensemble des conditions pluviométriques et hydrologiques caractéristiques de scénarios de référence sur le bassin versant, correspondant à des événéments fréquent (période de retour 10-30 ans), moyen (période de retour 100-300 ans) et extrême (période de retour 1000 ans).







4) Modélisation hydrologique pluie-débit à l'échelle du bassin versant

Cette phase consistera à modéliser la transformation pluie-débit à l'échelle du bassin versant de l'Ecole. Elle s'appuiera sur un découpage fin du bassin versant en sous bassins versants élémentaires. Un modèle pluie-débit adapté aux caractéristiques des bassins versants sera élaboré à ces fins. La modélisation permettra de fournir les hydrogrammes des évènements synthétiques et des évènements de calage.

5) Modélisation hydraulique du réseau hydrographique structurant avec couplage au modèle hydrologique et prise en compte des lits mineurs et majeurs

Le réseau hydrographique structurant du bassin versant de l'Ecole sera modélisé sur la base des profils bathymétriques antérieurs et/ou nouvellement acquis et des données LIDAR disponibles (RGE ALTI 1 m de l'IGN ou autre, selon disponibilité). Le modèle distinguera et intégrera le lit mineur des cours d'eau, les principaux ouvrages hydrauliques, et le lit majeur. Le modèle hydraulique sera alimenté avec les hydrogrammes calculés par le modèle hydrologique pour chacun des scénarios de référence. Les rus d'Auvernaux-Moulignon et de Vaux ne nécessitent pas de construction d'un nouveau modèle dans la mesure où ils ont ous ont étudiés par ailleurs par le SEMEA.

En l'absence de données hydrométriques sur le bassin versant, le modèle global hydrologie/hydraulique sera calé à ce stade sur la base des observations et témoignages lors des crues de mai-juin 2016, en cherchant à reproduire au mieux, au moins qualitativement, les zones de désordres et de débordements alors constatés. Le modèle de base pourra ensuite être progressivement recalé de manière plus précise suite à l'instrumentation du bassin versant de l'Ecole (axe 2, action 2.7).

6) Caractérisation du fonctionnement hydrologique et hydraulique, cartographie de l'aléa débordement pour les 3 scénarios de référence

Les simulations porteront, après calage, a minima sur les scénarios fréquent / moyen / extrême. Il s'agira également de s'intéresser et de caractériser la crue de premiers dommages tout au long du réseau modélisé. Le modèle sera exploité pour caractériser le fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant et des principaux cours d'eau, les conditions de formation et de propagation des crues d'amont en aval, les bassins versants les plus contributifs, les zones favorables à l'expansion des crues, etc. L'aléa "débordement de cours d'eau" sera cartographié pour les trois scénarios de référence.

7) Approfondissement de la caractérisation des enjeux et croisement avec les scénarios d'aléas, évaluation et cartographie de la vulnérabilité du BV Ecole

Les enjeux seront caractérisés au sein de l'enveloppe de la crue maximale à partir de la base SIG constituée par le SEMEA. Cette base enjeux sera ensuite croisée avec les emprises des scénarios d'aléa (fréquent / moyen / extrême) de manière à réaliser des cartes de vulnérabilité pour chaque scénario. Les enjeux exposés seront ainsi dénombrés et cartographiés pour chaque scénario de référence.

TERRITOIRE CONCERNE







BV Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires: DRIEE Ile-de-France, DDT 77 / 91, CD 77 / 91,

EPTB SGL, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	2022	
------	------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

270 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 40 %
- CD91 = 30 %
- CD77 = 10 %

Reste à charge :

■ SEMEA = 20 %

- Lancement et attribution du marché public
- Réalisation des levés topographiques
- Elaboration du modèle
- Atlas des aléas et des enjeux exposés
- Rapports d'étude







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.8 - MODELISATION DU RU DE CRAMART

OBJECTIFS

Cette action a pour but de mieux connaître le fonctionnement hydrologique et hydraulique du ru de Cramart, affluent rive gauche de la Juine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Le ru de Cramart, affluent rive gauche de la Juine conflue avec celle-ci en aval du marais d'Itteville et à proximité de la confluence avec l'Essonne.

D'après les observations lors de la crue de juin 2016, ce ruisseau constitue un apport important et a subi des désordres importants à cette occasion.

Le SIARJA souhaite engager une étude permettant de mieux connaître le fonctionnement hydrologique, écologique et l'apport de cet affluent en crue.

L'étude comportera les phases suivantes avec une construction de l'étude selon ce plan

- Description du milieu physique : l'ensemble du système fluvial par tronçons homogènes en étudiant les 4 compartiments majeurs : lit d'étiage, lit mineur, berges et lit majeur. Il conviendrait de le faire de manière détaillée, à titre d'exemple : indice de sinuosité, séquences des faciès d'écoulements et de leur géométrie, variétés des types de substrats, nature et épaisseurs des sédiments, etc.;
- Constitution d'une hydrologie de référence et d'une modélisation hydraulique permettant d'une part, de mieux appréhender le fonctionnement du Ru et d'autre part, d'envisager les opérations à mettre en œuvre. Il conviendra d'inclure les problématiques de ruissellement et d'apports du bassin versant;
- Caractérisation des annexes hydrauliques pour lesquelles on étudiera le degré de connectivité, le fonctionnement et l'intérêt écologique. Ces investigations pourront être menées en concomitance avec un diagnostic écologique. Il sera pris en compte l'aspect du changement climatique;
- Définition d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration, hiérarchisé, chiffré...

Il sera nécessaire d'avoir une démarche telle que définie ci-dessous :

- Définition de l'état initial ;
- Recueil de données / bibliographie ;







- Analyse topographique;
- Analyse hydromorphologique;
- Analyse hydrologique et hydraulique ;
- Diagnostic écologique ;
- Définition du contexte administratif et réglementaire ;
- Mise en relief des sections/secteurs à enjeux.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARJA

Partenaires: CD 91, AEV, ONF, Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Communes

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	2022	
------	------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

70 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 40 %
- CD91 = 40 %

Reste à charge :

■ SIARJA = 20 %







- Lancement et attribution du marché public
- Réalisation des levés topographiques
- Elaboration du modèle
- Rapports d'étude et diagnostic finalisé







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Action n°1.9 - Finalisation de la cartographie des Plus Hautes Eaux Connues sur le bassin versant de l'Ecole

OBJECTIFS

Cette action a pour but de finaliser la connaissance sur les PHEC sur le bassin versant de l'Ecole, notamment sur la base des observations, témoignages et connaissances acquises lors des épisodes de mai-juin 2016.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.7

L'action vise à élaborer une cartographie homogène des PHEC de juin 2016 et des zones de ruissellement, en vue d'avoir la zone inondée entre les centres-bourgs pour compléter les données recueillies par la DDT77 et le SEMEA suite à l'événement.

Les données collectées et exploitées à ces fins dans le cadre de cette action pourront être avantageusement utilisées dans l'action 1.7 en vue du calage du modèle développé sur le bassin versant de l'Ecole.

L'action est décomposée en 2 phases :

- **Phase 1**: analyse des données et études déjà menées à ce sujet, collecte complémentaire et exploitation de l'information historique existante (type de données disponibles et exploitables, fiabilité, localisation ...). On s'attachera notamment à poursuivre le travail réalisé par la DDT77 sur les 4 centres-bourgs en 2017 et le travail réalisé en 2019 par le SEMEA sur l'aléa inondation ;
- **Phase 2** : cartographie des PHEC et zones exposées au ruissellement suite à la crue de mai-juin 2016.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	SEMEA
Partenaires :	CD 77/91, DDT 77/91, Agence de l'Eau Seine- Normandie
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

7 500,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 20 %
- CD91 = 40 %

Reste à charge :

■ SEMEA = 40 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation de l'atlas des PHEC





AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.10 - ETUDE DE GESTION DES RUISSELLEMENTS DU RU DES VAUX (ECOLE)

OBJECTIFS

Cette action a pour but d'étudier le fonctionnement du ru des Vaux et d'élaborer un programme d'actions de prévention des ruissellements et d'inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.7

L'action consiste en une étude globale de diagnostic du bassin versant du ru des Vaux et de définition d'un programme de mesures d'aménagements et de gestion à l'échelle du bassin versant.

La présente étude sera réalisée selon le phasage suivant :

Phase 1 : diagnostic du bassin versant du ru des Vaux selon différents aspects : hydrographique, hydromorphologique, écologique, agronomique, occupation des sols, usages, enjeux humains et environnementaux, etc. ;

Phase 2 : analyse contextuelle du risque inondation sur le bassin versant, s'appuyant sur le témoignage des acteurs locaux et la synthèse bibliographique des documents disponibles, notamment les cartes et photographies aériennes anciennes. L'objectif de cette partie est de mettre en perspective l'évolution des aménagements sur le territoire avec l'émergence d'un risque inondation croissant. A ce stade, le prestataire détaillera du mieux possible les origines, le déroulé, l'ampleur et les conséquences de la crue de mai-juin 2016 ;

Phase 3 : établissement d'une hydrologie de référence et la description (fréquence/intensité) des phénomènes ayant généré des inondations par le passé. L'événement de mai-juin 2016 pourra alors être caractérisé en termes d'occurrence et d'intensité ;

Phase 4 : modélisation d'une crue (débits et débordement du réseau hydrographique) engendrée par des évènements fréquent, moyen et extrême sur le bassin versant actuel pour des conditions de sols proches de la saturation. Pour ce faire, le modèle sera préalablement calé avec les données de la crue de mai-juin 2016. De cette modélisation seront tirée la caractérisation des phénomènes de ruissellement urbain et agricole, de remontée de nappe et de débordement du réseau hydrographique, des hydrogrammes de crue et des cartes de l'aléa inondation. A l'aide des données enjeux existantes, seront produites des cartes des enjeux et du risque inondation ;







Phase 5 : proposition de mesures d'aménagement et de gestion à l'échelle du bassin versant, tant sur les parcelles que sur le réseau hydrographique, visant à réduire le risque inondation vis-à-vis des scénarios de référence. Il s'agira de décrire les différents types d'actions réalisables sur le bassin, en tenant compte des enjeux humains et environnementaux, et de proposer plusieurs scénarios types ;

Phase 6 : sur la base du scénario retenu, réalisation d'un schéma directeur d'actions de valorisation, d'aménagement et d'animation du bassin versant du ru des Vaux. Les actions seront alors précisées en termes de nature, de quantité et de localisation. Enfin, le scénario détaillé sera apprécié au regard d'une évaluation coût/bénéfice et accompagné d'un chiffrage, d'un échéancier et d'une programmation.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires: DRIEE Ile-de-France, AESN, DDT 77 / 91, CD 77 /

91, EPTB SGL, Commune de Cély

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

Pour mémoire

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

- Lancement et attribution du marché public
- Rapports d'étude







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.11 - SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

OBJECTIFS

L'objectif est de développer la culture du risque auprès de la population et d'informer sur les bons comportements en situation de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.12 / 1.13

Les campagnes de sensibilisation pourront prendre la forme de journées, ateliers, débats et expositions sur les différentes problématiques liées à l'existence des risques sur le territoire (résilience, urbanisme, gestion des déchets post crue, gestion des embâcles dans les cours d'eau, gestion de crise).

L'action prévoit des animations sur les thèmes suivants : aléas/enjeux/risques, acteurs de la gestion des risques (qui fait quoi ?), urbanisme et prévention des risques, résilience, gestion de crise ...

L'action se déroulera en plusieurs phases.

Phase 1 : Recensement et bilan des actions éventuelles déjà menées précédemment sur le territoire

Il s'agira de faire l'inventaire auprès des syndicats et partenaires des actions de sensibilisation du public déjà menées au cours des dernières années sur le territoire : supports pédagogiques existants, journées d'information réalisées, etc, afin d'avoir une première idée sur le degré de sensibilisation et l'état des connaissances du public sur la thématique des inondations.

Ceci permettra ainsi d'orienter ensuite les thématiques à développer en priorité, et de reprendre également certains supports pédagogiques existants.

Phase 2 : Cadrage des éléments et du programme de sensibilisation

Une seconde phase, sous la forme notamment d'un groupe de travail réunissant les acteurs locaux, sera consacrée au cadrage des éléments, informations et messages à faire passer, et à la rédaction des contenus pédagogiques, à décliner ensuite sur différents supports possibles (dépliants, plaquettes, diaporamas, vidéos, affiches ...).

Cette seconde phase définira également précisément les actions d'animation à mettre en oeuvre :

Définition et organisation des journées thématiques et ateliers ;







• Définition des modalités de diffusion des supports pédagogiques auprès du public (médias utilisés, formats, planning ...).

Phase 3 : Mise en oeuvre des journées thématiques

La troisième phase consistera à mettre en œuvre et réaliser les journées thématiques définies et prévues à la phase précédente et d'en dresser le bilan.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse		
Partenaires :	Ensemble des maîtres d'ouvrage de l'unité hydrographique IF5, Agence de l'Eau Seine- Normandie, DRIEE Ile-de-France, Conseils Départementaux, Directions départementales des Territoires, EPTB Seine Grands Lacs		
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL		

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023	
----------------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

30 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 30 %

Reste à charge :

■ CD91 = 20%







- Nombre et type de supports créés
- Nombre d'habitants ciblés
- Nombre de réunions ou journées thématiques organisées







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N° 1.12 - SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE AU RISQUE INONDATION ET A LA GESTION DES COURS D'EAU

OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de développer les efforts en faveur d'une culture du risque auprès des scolaires en les informant et en les sensibilisant au risque inondation et plus largement à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il s'agit également d'améliorer la diffusion de l'information sur la gestion de crise, et de faire comprendre le risque présent aux jeunes générations, pour favoriser le développement de comportements adaptés pour réduire la vulnérabilité avant, pendant et après les inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : 1.11

Cette opération vise à l'intégration du volet inondations dans les classes d'eau de l'Agence de l'Eau et correspond essentiellement à des interventions dans des établissements scolaires pour la préparation de projets en lien avec les milieux aquatiques et les inondations, ces projets étant préparés en coopération avec l'enseignant.

Cette action se fera sur la base du volontariat des établissements scolaires : écoles élémentaires, collèges, ou lycées.

Les thèmes abordés peuvent être variés et de nombreuses possibilités sont à envisager en cherchant à les adapter au contexte local.

L'action pourra intégrer :

- l'élaboration de nouveaux supports d'animation : plaquettes, maquettes, vidéos pédagogiques ; par déclinaison des supports établis dans le cadre de l'action 1.11 ;
- l'élaboration de nouvelles approches pour sensibiliser les enfants : serious game, jeux de rôle ;
- la rencontre avec les enseignants pour leur présenter l'atelier ;
- l'animation des ateliers scolaires ;
- la pose de repères de crues pédagogiques dans les écoles.

TERRITOIRE CONCERNE







L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : - Ensemble des maîtres d'ouvrage de l'unité

hydrographique IF5, Agence de l'Eau Seine-Normandie, DRIEE Ile-de-France, Conseils Départementaux, Directions Départementales des

Territoires

- Académie + Groupes scolaires concernés

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

20 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 30 %

Reste à charge :

■ CD91 = 20%

- Nombre et type de supports créés
- Nombre de classes associées







Eure Loir

AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.13 - SENSIBILISER LES ELUS AUTOUR DE LA THEMATIQUE DES INONDATIONS, DE L'URBANISME, DE LA RESILIENCE, DU RETOUR A LA NORMALE, DE LA GESTION DE CRISE

OBJECTIFS

Cette fiche action a pour objectif d'informer, de sensibiliser et de former les élus du territoire de l'unité hydrographique IF5 aux différentes composantes de la gestion du risque inondation.

Le renforcement de la culture du risque et du partage des connaissances est indispensable afin de mieux gérer le risque inondation. La mise en oeuvre d'outils et d'actions de formations variés adaptés aux élus du bassin versant devrait permettre leur mobilisation autour des thématiques de gestion de crise et de prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.1 à 1.5 / 3.2 à 3.8 / 3.10 / 4.1 à 4.3

Il s'agit d'intensifier l'accompagnement des élus pour une meilleure prise de conscience de l'existence des inondations au plan local. Une appropriation la plus large possible du risque inondation par les élus, les agents et les habitants de la commune est la condition d'une réponse efficace face aux situations d'urgence pressenties ou pas.

Cette action vise à organiser en partenariat avec les services de l'Etat et d'autres acteurs de la gestion de crise, des journées d'information et d'échanges autour de la thématique des inondations, de la résilience, du retour à la normale, de la gestion de crise, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

L'objectif sera de mettre l'accent sur les échanges d'expérience et de savoir-faire.

L'action prévoit diverses animations et visites de sites sur les thèmes suivants : gestion des eaux pluviales, ruissellement, urbanisme, inondation, gestion des déchets post crue.

Les ateliers seront construits sur un système de "boîte à outils", développée par la structure porteuse de l'action et pouvant être déployée localement par les différents syndicats. Des rencontres préalables avec les élus pourront permettre de réaliser cette "boite à outils" pour cerner au mieux leurs attentes et leurs besoins.

Les formations pourront être axées autour de différentes thématiques :

- la dynamique des cours d'eau et la prévention des inondations ;
- la politique de prévention des inondations ;







- l'urbanisme et la prévention des inondations ;
- la prévision, l'annonce de crues et la gestion d'un évènement de sécurité civile ;
- les ouvrages de protection ;
- le zonage pluvial;
- la gestion des eaux pluviales à la source dans les aménagementts urbains ;
- le cadre juridique et les responsabilités de chacun ;
- etc.

Les formations s'appuieront sur des supports d'animation visant à :

- Former sur le vocabulaire technique pour être en mesure de comprendre les alertes et leurs conséquences ;
- Former sur les actions à tenir en cas d'inondation ;
- Informer sur les plans communaux de sauvegarde ;
- Informer sur les compétences précises de chaque acteur en cas de crise ;
- etc.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse		
Partenaires :	 Ensemble des maîtres d'ouvrage de l'unité hydrographique IF5, Agence de l'Eau Seine- Normandie, DRIEE Ile-de-France, Conseils Départementaux, Directions Départementales des Territoires Communes 		
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL		

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	<u> </u>		
	2021	2022	2022
	2021	ZUZZ	2023
<u> </u>			







COUT DE L'ACTION (EN € HT)

10 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 30 %

Reste à charge :

■ CD91 = 20%

- Nombre et type de supports créés
- Nombre d'élus / communes associés
- Nombre de réunions ou journées thématiques organisées







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.14 - ELABORATION DU DICRIM SUR LA COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS

OBJECTIFS

L'action vise à élaborer le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la commune de La-Ferté-Alais.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Le dossier sera établi conformément au cadre et exigences habituelles pour ce type de document et contiendra a minima les informations suivantes :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation,
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte,
- Le plan d'affichage de ces consignes : le maire définit le plan d'affichage réglementaire dans la commune, dans les locaux et terrains mentionnés dans le décret, selon l'arrêté du 27 mai 2003 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de La Ferté-Alais

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : La Ferté-Alais

Partenaires : CD 91, Préfecture 91

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2021		
--	------	--	--







COUT DE L'ACTION (EN € HT)

5 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- CD91 = 30 %

Reste à charge :

• Commune de la Ferté-Alais : 20 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation et approbation du DICRIM







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N°1.15 - FAISABILITE D'UNE SYNERGIE ENTRE LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PAPI ET DES BESOINS DE STOCKAGE D'EAU POUR L'USAGE AGRICOLE

OBJECTIFS

Le but de cette action est d'étudier la possible contribution de projets de créations de réserves d'eau pour l'irrigation, alimentées par la ressource superficielle en période excédentaire (ruissellement, drainage) à la réduction du risque inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 6.1

Cette action a pour but d'inventorier les besoins agricoles, les secteurs propices à l'implantation de ces ouvrages « double-fonction » leur compatibilité avec avec les différents documents de planification en matière de gestion de l'eau et du risque d'inondation : Plan de Gestion des Risques d'Inondations du Bassin Seine Normandie, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Seine-Normandie, Sage Nappe de Beauce et Milieux aquatiques associés. L'action vise définir l'opportunité d'un programme d'interventions adapté, éventuellement sous la forme d'un Plan Territorial de Gestion de l'Eau.

L'action consistera à :

- dresser un état des lieux et un diagnostic du territoire : identifier les besoins connus des exploitants agricoles en matière de stockage d'eau à des fins d'irrigation et les secteurs prioritaires en matière environnementale et de gestion de la ressource ; le diagnostic des besoins et des enjeux sera à consolider avec le SAGE et les DDT ;
- évaluer les possibilités de synergie avec le programme d'actions du PAPI et le cas échéant proposer une stratégie et les orientations d'un programme d'interventions partagées par les acteurs du territoire ;
- étudier le cas échéant la faisabilité technique et réglementaire sur un site pilote prioritaire (lien avec action 6.1).

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : Chambre d'agriculture de Région Ile de France

Partenaires: Chambre d'agriculture du Loiret, SMORE, SIARJA,

SIARCE, SEMEA, Directions Départementales des Territoires, SAGE Nappe de Beauce, Conseils Départementaux, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022	2023
	2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Etat des besoins

Nombre de secteurs propices à l'implantation des ouvrages double-fonction (stockage d'eau pour usage agricole et pour la prévention des inondations)







AXE I - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION N° 1.16 - ACCOMPAGNEMENT DES CRESSICULTURES APRES LES CRUES

OBJECTIFS

Anticiper le fonctionnement des cressionières en période de crue ou de coulée boueuse et favoriser la reprise d'activité des cressiculteurs suite aux crues en améliorant la résilience.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Cette action a pour but de sensibiliser les cressiculteurs au risque inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement et par coulée boueuse. Une réflexion sera menée sur les dispositifs permettant de réduire leur vulnérabilité, avec la diminution de l'eau de la rivière vers le canal de sortie de la cressonnière.

L'action se réalisera en trois phases :

- Phase 1 (2020) : constitution d'un groupe de travail et co-construction/réflexion autour des besoins de la filière, en parallèle de la mission Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) cresson;
- Phase 2 (2020) : recherche des dispositifs d'accompagnement et d'aides financières existants pour la filière cressicole en cas de situation de crue/ coulée boueuse ;
- Phase 3 (2021/2022): édition d'une plaquette ou d'un guide à destination des cressiculteurs sur les aides financières et techniques disponibles pour la remise en route d'une cressiculture, accompagné d'un annuaire des personnes ressources dans les collectivités territoriales et autres structures privées.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	PNR du Gâtinais Français
Partenaires :	SIARJA, SEMEA, SIARCE, association syndicale libre des cressiculteurs, DRIAAF, Direction Générale de l'Alimentation et du Logement, CD 91 /77, Chambre d'Agriculture de Région Ile de France
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

Les phases 1 et 2 seront réalisées par le cabinet Triesse Gressard dans le cadre d'une mission de 18 mois portant sur la mise en place d'un SIQO sur le cresson et qui implique déjà la rencontre de divers partenaires techniques et institutionnels.

Le budget est défini pour la réalisation de la phase 3 au cours des années 2021 et/ou 2022. Seule cette phase fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat.

Budget : 10 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ FPRNM = 50 %

Reste à charge :

■ PNR Gâtinais Français = 50 %

- Nombre de dispositifs de subventions recensés
- Nombre de cressiculteurs ayant reçu l'information







Axe II - Surveillance, prevision des crues et des inondations

Action n°2.1 - Reflexion sur la couverture metrologique a l'echelle du bassin versant de l'Essonne (Juine Essonne)

OBJECTIFS

Cette action vise à faire l'audit de l'instrumentation disponible à l'échelle de l'unité hydrographique IF5 et d'identifier les zones blanches ou non suffisamment instrumentées, en vue de proposer l'implantation et la typologie de nouvelles stations (pluviométrie, piézométrie, hydrométrie).

Cet audit concerne aussi bien les points de mesure (localisation, nature, fiabilité) que les aspects relatifs à la sécurisation des sites, de leur alimentation en énergie, et des modalités de transmission et d'échanges de données.

Il pourra être intéressant de profiter des résultats de l'action 1.6 pour définir les futures implantations de nouvelles stations. Cette action 2.1 devrait donc être lancée à la suite.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.6

Il existe aujourd'hui des disparités dans l'équipement métrologique du territoire Juine Essonne. Le cours de l'Essonne est intégré au réseau de surveillance de l'Etat et l'aval du bassin versant dispose d'un réseau dense de points de mesures ; tandis que le bassin amont et la Juine sont moins couverts.

Cette étude peut s'apparenter à un schéma directeur de métrologie global sur les bassins versants Juine Essonne. Elle doit permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des bassins versants, en vue de contribuer à une meilleure surveillance des phénomènes hydrométéorologiques et à la prévision des crues.

Cette action associe l'ensemble des 3 syndicats et les services de l'Etat, et s'inscrit dans la continuité des échanges récents entre les syndicats et du retour d'expérience lors des événements de mai-juin 2016.

Elle se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Audit de la métrologie existante

La première étape de cette étude consiste en la réalisation d'un inventaire des stations de mesures existantes (hauteurs d'eau, débitmètres et pluviomètres) sur l'ensemble du territoire. Il sera nécessaire de caractériser l'état complet de ces stations.







Le diagnostic porte à la fois sur la localisation et la typologie des points de mesures (localisation à l'échelle du bassin versant, dans la chaine de surveillance globale, implantation locale, type de capteurs, etc.), sur les modalités d'alimentation en énergie (raccordement au réseau, station autonome ...) et sur les modalités de relevé et de transmission des données (fréquence d'acquisition, de relevé, télésurveillance, télétransmission ...).

Cette première phase pourra s'appuyer également sur l'étude pour la mise en place d'un système d'annonce des crues par débordement de l'Essonne, réalisée pour le SIARCE en 2014.

Le travail sera réalisé avec l'appui technique du SPC-SMYL.

Phase 2 : Elaboration d'un programme d'installation de réseau de mesure

Cette première phase se traduira ensuite par des propositions en termes d'évolution et d'amélioration du réseau de surveillance hydrologique à l'échelle des bassins versants de l'Essonne et de la Juine, aussi bien en termes d'implantation de nouveaux points que de sécurisation des sites et modalités de transmission et d'échanges. Les études menées au sein de l'axe 1, à l'appui des modèles hydrologiques et hydrauliques (action 1.6), pourront également être mises à profit pour définir des emplacements adéquats pour l'amélioration de la surveillance des cours d'eau et de la connaissance de la réponse hydrologique du bassin versant de l'Essonne.

Les stations de mesure seront installées et suivies toute l'année, et serviront donc à la fois au suivi hydrologique des situations d'étiage et de moyennes eaux, et à la surveillance des crues.

Il sera nécessaire de déterminer les zones nécessitant l'installation de stations de mesure piézométrique, hydrométrique ou de pluviomètres. En parallèle, une analyse sera menée pour identifier les lieux les plus favorables (bilan des contraintes locales) à l'installation de stations de mesure télégérées et d'évaluer la faisabilité technique d'équiper les stations qui ne télétransmettent pas les données à l'heure actuelle (exemple des piézomètres).

Le programme d'instrumentation devra préciser la localisation des sites potentiels, les types de capteurs, les modalités d'alimentation en énergie, les modalités de raccordement et de communication, les jaugeages à prévoir, les modalités de maintenance et d'exploitation ...

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARCE

Partenaires : DRIEE IDF, SMORE, SIARJA, Conseils Départementaux, Agence de l'Eau Seine-Normandie







Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	2022
2021	2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

50 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

■ FPRNM := 50 %

■ AESN = 15 %

■ CD91 = 15%

Reste à charge :

■ SIARCE = 7,2 %

■ SIARJA = 5,4 %

■ SMORE = 7,4 %

- Rapport de diagnostic
- Cartographie complète de l'instrumentation existante
- Nombre de stations à implanter avec fiches stations associées
- Cartographie de l'instrumentation à déployer







AXE II - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION N°2.2 - INTEGRATION DES PLUVIOMETRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ILE-DE-FRANCE DANS LE RESEAU DE SURVEILLANCE ET DE PREVISION EXISTANT

OBJECTIFS

Cette action a pour but de mieux prévenir les crues par débordement de cours d'eau mais aussi les crues par ruissellement en améliorant la surveillance des épisodes météorologiques à l'échelle du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 2.1

La Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France dispose et déploie un réseau de stations météorologiques sur le territoire francilien en temps réel, et notamment dans les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Il s'agit d'échanger avec la Chambre d'agriculture afin de définir les modalités d'accès aux données par les syndicats et acteurs de la gestion des inondations sur le territoire de l'unité hydrographique IF5.

L'action prévoit de connaître l'ensemble des caractéristiques des stations existantes (localisation, typologie, conditions d'implantation, représentativité, fréquence des relevés, modalités de transmission des données ...) et pouvant s'intégrer au réseau de surveillance des bassins versants de la Juine, de l'Essonne et de l'Ecole et de définir avec le service gestionnaire de la Chambre d'Agriculture les modalités d'accès aux données, en temps réel ou différé.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France

Partenaires: CD 91 structure porteuse, SIARJA, SIARCE, SEMEA

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	







COUT DE L'ACTION ((EN € HT)
--------------------	-----------

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

- Cartographie des stations météorologiques disponibles et exploitable
- Elaboration convention mise à disposition des données







AXE II - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION N°2.3 - BILAN D'USAGE DU SYSTEME SEMAFORE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

OBJECTIFS

Cette action a pour but de faire le bilan du système SEMAFORE et de proposer des pistes d'évolution de l'outil ou de création d'un nouvel outil.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 2.1 / 2.2

Depuis 1992, le SIARCE et gère développe un outil de surveillance, de diagnostic, d'analyse, de gestion et d'aide à la décision basé sur un ensemble de réseaux de mesures et de partenariats: le Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Evaluation (SEMAFORE).

Ce système est basé sur des réseaux de mesures qualitatives et quantitatives ponctuelles et en continu, permettant l'acquisition de données et d'informations sur les cours d'eau (niveaux, débits), les eaux souterraines, la météorologie, etc.

Le SIARCE et l'ensemble des partenaires souhaitent faire un bilan de fonctionnement du système, notamment sur la base du retour d'expérience des événéments de mai-juin 2016 et des évolutions récentes, en vue de proposer des améliorations ou évolutions souhaitable.

L'objectif est notamment de pouvoir partager des données et observations entre les syndicats et acteurs de la crise de manière plus concrète et opérationnelle.

L'action pourra se dérouler selon le phasage suivant :

Phase 1 - Audit du système existant

Une étude a déjà été menée partiellement sur le sujet en 2014, elle faisait notamment l'inventaire de toute l'instrumentation à l'échelle du bassin versant. Le retour d'expérience de la crue de 2016 permet également de disposer d'informations importantes sur le fonctionnement du système en situation de crise. Il s'agira de préciser sur ces bases les performances et insuffisances du système existant, des avantages et inconvénients (maintenance, suivi et validation des données, mise à disposition ...).

Phase 2 - Définition et cadrage des besoins d'évolution

Il est important que cette action associe l'ensemble des syndicats sur le territoire du bassin versant de l'Essonne et les services de surveillance et de prévision des crues de l'Etat, en vue d'avoir une réflexion commune et partagée sur les besoins d'évolution du







système, pour une surveillance accrue et un meilleur partage de l'information en situation de crise.

Phase 3 - Définition des évolutions structurelles et/ou fonctionnelles du système

La dernière phase consistera à développer les propositions techniques en termes d'amélioration du système SEMAFORE, qu'il s'agisse d'évolutions structurelles et/ou fonctionnelles. Les améliorations devront prévoir et anticiper notamment des modes de fonctionnement dégradé, permettant à chaque acteur de la crise de pouvoir avoir accès aux données des réseaux de surveillance.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine - Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARCE

Partenaires: DRIEE IDF, SMORE, SIARJA, CD 91 structure

porteuse

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

		2021			
--	--	------	--	--	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

50 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- CD91 = 30 %

Reste à charge :

- SIARCE = 10,2 %
- SIARJA = 6,8 %
- SMORE = 3,0 %







-	Attril	bution	du	marché	public
---	--------	--------	----	--------	--------

- Rapports d'études (diagnostic / préconisations)







Axe II - Surveillance, prevision des crues et des inondations

Action n°2.4 - Installation de 3 stations hauteur/debit et 4 pluviometres (BV Œuf/Rimarde/Essonne amont)

OBJECTIFS

Cette action vise à étendre le réseau de surveillance hydro-météorologique et à améliorer la connaissance des pluies et débits sur la partie amont du bassin versant de l'Essonne, en lien avec les résultats de l'action 2.1.

Les stations de mesure seront installées et suivies toute l'année, et serviront donc à la fois au suivi hydrologique des situations d'étiage et de moyennes eaux, et à la surveillance des crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 2.1 / 2.2

Des besoins ont déjà été pré-identifiés et définis comme suit par le SMORE :

- 3 stations hauteur/débit : 1 sur l'Œuf, 1 sur la Rimarde et 1 sur l'Essonne ;
- 4 pluviomètres sur l'Œuf, sur la Laye du Nord (Neuville-aux-Bois), la Rimarde et la Petite Rimarde.

Ces besoins pourront être précisés suite au diagnostic mené dans le cadre de l'action 2.1.

L'action est décomposée en plusieurs phases :

- 1) confirmation de la localisation et définition de l'emplacement le plus adapté, et définition de l'instrumentation à prévoir, dont modalités d'alimentation en énergie et de communication ;
- 2) réalisation de conventions avec les propriétaires des sites où les stations sont prévues ;
- 3) établissement du CCTP, en concertation avec la DRIEE et les SPC : DREAL Centre Val de Loire pour l'hydrométrie et DRIEE pour la prévision des crues, et lancement de la consultation ;
- 4) installation et mise en service des stations de mesures.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Essonne amont







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SMORE

Partenaires: DREAL CVL, DRIEE IDF, CD 91 structure porteuse,

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

|--|

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

180 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

■ AESN = 25 %

• CD 91 = 40 %

Reste à charge :

■ SMORE = 35 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de stations implantées







AXE II - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION N°2.5 - INSTALLATION DE 3 STATIONS HAUTEUR / DEBIT ET 1 PLUVIOMETRE (BV JUINE)

OBJECTIFS

Cette action vise à étendre le réseau de surveillance hydro-météorologique et à améliorer la connaissance des pluies et débits sur le bassin versant de la Juine, en lien avec les résultats de l'action 2.1.

Les stations de mesure seront installées et suivies toute l'année, et serviront donc à la fois au suivi hydrologique des situations d'étiage et de moyennes eaux, et à la surveillance des crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 2.1 / 2.2

Des besoins ont été pré-identifiés et définis comme suit par le SIARJA :

- 3 stations hauteur/débit : Ru de Cramart, Chalouette et amont site du Bouchet ;
- 1 pluviomètre Méréville/Autruy sur Juine.

Ces besoins pourront être précisés suite au diagnostic mené dans le cadre de l'action 2.1.

L'action est décomposée en plusieurs phases :

- 1) confirmation de la localisation et définition de l'emplacement le plus adapté, et définition de l'instrumentation à prévoir, dont modalités d'alimentation en énergie et de communication ;
- 2) réalisation de conventions avec les propriétaires des sites où les stations sont prévues ;
- 3) établissement du CCTP, en concertation avec la DRIEE et le SPC, et lancement de la consultation ;
- 4) installation et mise en service des stations de mesures.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARJA

Partenaires: DRIEE IDF, CD 91 structure porteuse, Agence de

l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	2023
--	------	------

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

135 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

■ AESN = 25 %

• CD 91 = 40 %

Reste à charge :

• SIARJA = 35 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de stations implantées







AXE II - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Action n°2.6 - Conception d'un systeme de prevision des crues a L'echelle du bassin versant de l'Essonne

OBJECTIFS

Cette action porte sur la conception d'un système de prévisions des crues ciblé sur les stations de mesures de débits déjà opérationnelles et qui pourra intégrer par la suite de nouvelles stations de mesures suivant l'évolution de la couverture métrologique du bassin versant.

En parallèle du développement de cet outil, cette action vise à permettre aux acteurs locaux en situation de pré crise ou de crise d'exploiter, sur la base des prévisions, une bibliothèque de cartes d'aléas préalablement constituée et indiquant également les enjeux sensibles potentiellement exposés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.6 / 2.1 / 2.3 / 3.1 / 3.2

Bien que le bassin versant de l'Essonne soit équipé d'un certain nombre de stations de mesures de débit (principalement sur la partie aval ainsi que sur la Juine), aucun système de prévision de crues n'est actuellement opérationnel afin de fournir une information fiable et précise sur l'évolution attendue des débits sur ces différentes stations à une échelle de temps horaire à infra-horaire. Or en période de crise, un outil capable de prévoir en quasi-temps réel et alimenté en permanence par des données de prévision de pluie est un véritable soutien pour les prises de décision associé à la gestion des ressources et des personnes.

La mise en place d'un tel modèle de prévisions de crues doit se faire en collaboration étroite entre les différents acteurs présents sur le bassin, producteurs ou utilisateurs des données, afin de concevoir un système qui pourra être mis à disposition sur une plateforme collaborative et évolutive. Ces prévisions permettront l'usage de cartes d'aléas préalablement diffusées qui serviront d'appui à la prise de décision en fonction des scénarios.

Cette action se fera donc en concertation avec les trois syndicats responsables du secteur de l'Oeuf, la Rimarde, l'Essonne et de la Juine ainsi qu'avec les services de l'Etat afin de mutualiser les connaissances et échanger sur la conception et la mise en œuvre de l'outil.

Elle se déroulera en trois phases :

Phase 1 : Conception et déploiement d'un système de prévisions des crues

Dans un premier temps, l'inventaire des données disponibles devra être effectué pour chacune des stations de mesure de débit concernée, ainsi que les données pluviométriques et météorologiques (température, ETP...) présentes sur le bassin versant







ou à proximité. Un site test pourra être défini pour tester la faisabilité du calage d'un modèle de type pluie-débit qui permettrait de descendre à une prévision au pas de temps infra-horaire. La conception de ce modèle permettra également de se rendre compte de la sensibilité de ce dernier à des jeux de données incomplets, ce qui peut se produire en cas de période de crise. La réflexion menée dans le cadre de la fiche action 2.1 sur le parc de données actuellement à disposition et les éventuels compléments à apporter pourra être avantageusement utilisée sur cette première phase de mise en place.

Le système sera par la suite déployé sur l'ensemble des stations de débits à disposition sur l'Essonne et la Juine afin d'obtenir pour chaque station un modèle calé pour cette station, et ainsi avoir un moyen de visualiser la propagation d'une onde de crue depuis l'amont vers l'aval du bassin versant.

Phase 2 : Constitution d'une bibliothèque de cartes d'aléas adaptées à l'aide à la décision en situation de crise

Il est prévu dans le cadre de l'action 1.6 de constituer une plateforme de modélisation hydrologique et hydraulique à l'échelle du bassin versant de l'Essonne et d'actualiser le diagnostic des risques sur la base de trois scénarios de référence (crues « fréquente », « moyenne », « extrême ». Les résultats de cette action prévue au sein de l'axe 1 permettront de disposer d'une cartographie complète de l'aléa débordement sur ces trois scénarios, qui, croisée avec la connaissance des enjeux, fournira une évaluation et une cartographie améliorée de la vulnérabilité du territoire, dans un objectif d'approfondissement et d'actualisation des connaissances. En outre, ces études de l'axe 1 permettront notamment de mieux qualifier la vulnérabilité de certains quartiers et secteurs sensibles.

Au sein de cette action de l'axe 2, il est également prévu d'exploiter la plateforme de modélisation du bassin versant de l'Essonne, dans un objectif d'aide à la décision en situation de crise.

Cette étude portera sur plusieurs zones (ou secteurs) à enjeux et dont la vulnérabilité est connue. Des secteurs sur les communes de La Ferté-Alais, Maisse, Itteville, Pithiviers ou encore Corbeil-Essonnes ont déjà été définis comme vulnérables par les précédentes études, mais d'autres zones pourront être ajoutées suivant les premières conclusions des études de l'axe 1 et l'utilisation des outils de modélisation.

Au-delà des connaissances et cartographies qui auront été développées dans le cadre de l'action 1.6 sur les trois principaux scénarios de référence, il est nécessaire, dans un objectif de gestion de crise, de disposer de cartographies de l'aléa débordement pour un panel plus large de crues. La plateforme de modélisation hydraulique sera exploitée à ces fins de manière à constituer pour chaque secteur à enjeux une bibliothèque de cartes d'aléa, selon des paliers croissants de débits et niveaux, rattachés aux débits et niveaux sur les stations hydrométriques de référence. Pour chacune des cartes d'aléa correspondant aux différents paliers, il sera également possible de croiser avec les enjeux de manière à identifier les enjeux humains et économiques potentiellement exposés pour un tel niveau de crue.

La constitution de cette base de données permettra par la suite de définir une série de scénarios possibles en fonctions des prévisions et mieux anticiper les éventuelles mesures à prendre en période de crise.







Le système de prévision des crues fonctionnera alors de la manière suivante :

- Le modèle de prévision pluie-débit développé au cours de la phase 1 sur chaque station hydrométrique, fournira les prévisions de débits selon un horizon de quelques heures (à préciser dans le cadre de l'étude);
- En fonction des prévisions de débits sur chaque station, le système sélectionnera de manière automatique au sein de la bibliothèque de cartes le scénario prévisionnel le plus proche et permettra de fournir à l'ensemble des acteurs de la crise une cartographie des zones inondées potentielles et des enjeux potentiellement exposés.

Ces prévisions de débits et ces cartographies prévisionnelles des zones inondées pourront alors être utilisées et partagées par tous les acteurs de gestion de crise, pour les aider dans la prise de décisions en situation de crise.

Phase 3 : Diffusion et mise à disposition des prévisions de crues et de zones inondées potentielles

La dernière phase de cette action consistera à définir les modalités de mise à disposition des prévisions de crues ainsi que des cartes d'aléa potentiel à l'ensemble des partenaires, afin de construire un système partagé d'aide à la décision.

L'objectif serait notamment d'intégrer ces outils à la plateforme commune élaborée au cours de l'action 1.6 afin de centraliser l'ensemble des données mises à disposition des différents partenaires. Les modalités d'approvisionnement, d'hébergement ainsi que la forme de ces outils devront être précisées afin de les rendre facilement accessibles, y compris en période de crise.

Il est également envisagé, en lien avec l'action 3.2 prévue au sein de l'axe 3 (mise à disposition d'une information sur les crues), d'intégrer les prévisions d'évolution de la situation de crue au futur bulletin de crues du bassin versant de l'Essonne.

Enfin, il est également envisagé d'intégrer, en lien avec l'action 2.3 sur le bilan et l'évolution du système SEMAFORE, une page consacrée à la cartographie partagée des zones inondées prévisionnelles sur les vallées de la Juine et de l'Essonne. Cette interface cartographique en ligne permettrait à l'ensemble des acteurs de la crise de disposer en temps réel des prévisions de zones potentiellement inondées (selon un horizon à définir).

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine - Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARCE

Partenaires : SIARJA, SMORE, CD91, DRIEE IDF

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

80 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- CD91 = 30 %

Reste à charge :

- SIARCE = 10,2 %
- SIARJA = 6,8 %
- SMORE = 3,0 %

- Nombre de modèles de prévisions des débits (nombre de stations concernées)
- Bibliothèque de cartes d'aide à la gestion de crise







AXE II - SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION N° 2.7 - INSTALLATION DE 4 STATIONS HAUTEUR/DEBIT SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ECOLE

OBJECTIFS

Cette action vise à développer le réseau de surveillance hydrologique et à améliorer la connaissance des débits sur le bassin versant de l'Ecole.

Les stations de mesure seront installées et suivies toute l'année, et serviront donc à la fois au suivi hydrologique des situations d'étiage et de moyennes eaux, et à la surveillance des crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes :

Les besoins ont été pré-identifiés et définis comme suit par le SEMEA :

- 1 station sur le Ru d'Auvernaux-Moulignon,
- 1 station sur l'Ecole en amont de la confluence Ecole/Rebais,
- 1 station sur le Rebais en amont de la confluence Ecole/Rebais,
- et 1 station sur l'Ecole en amont de la confluence Ecole/Seine.

L'action est décomposée en plusieurs phases :

- 1) confirmation de la localisation et définition de l'emplacement le plus adapté, et définition de l'instrumentation à prévoir, dont modalités d'alimentation en énergie et de communication ;
- 2) réalisation de conventions avec les propriétaires des sites où les stations sont prévues ;
- 3) établissement du CCTP, en concertation avec la DRIEE et le SPC, et lancement de la consultation ;
- 4) installation et mise en service des stations de mesures.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires : DRIEE IDF, Conseil Départemental de Seine-et-

Marne, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

|--|

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

160 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

■ AESN = 25 %

■ CD77 = 20 %

Reste à charge :

■ SEMEA = 55 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de stations implantées







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.1 - MISE EN ŒUVRE D'UN PROTOCOLE DE COMMUNICATION EN GESTION DE CRISE ENTRE LES ACTEURS LOCAUX

OBJECTIFS

L'expérience des crues de mai-juin 2016 a montré que les personnels et services techniques des syndicats du territoire ont communiqué et partagé des informations pour pouvoir piloter la situation de crise, mais a également mis en évidence l'absence de procédure formalisée à ce sujet.

L'objectif est de contribuer à améliorer le partage d'informations et la gestion coordonnée pour établir les modalités de diffusion de l'information lors de telles situations de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 2.3 / 3.2

L'action consiste à définir et rédiger un protocole de gestion de crise entre tous les acteurs du territoire, notamment en termes de remontée et de partage des données "terrain" en cas de crise.

Le protocole de gestion devra définir les modalités de partage des données et de diffusion des informations entre les acteurs de la gestion de crise sur le territoire de l'unité hydrographique IF5.

Le document sera élaboré notamment sur la base d'un groupe de travail spécifique sur le sujet réunissant autour de la table les services et personnes compétents.

Le document devra décliner de manière très pragmatique et opérationnelle, sous forme de fiches actions par exemple, les modalités d'échanges et de communication, ainsi que les actions communes à mettre en oeuvre. Un répertoire des interlocuteurs cibles et de leurs coordonnées devra être défini et tenu à jour (besoin d'actualisation annuelle du document).

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARCE

Partenaires : SIARJA, SMORE, Conseils Départementaux, Directions Départementales des Territoires

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

10 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ CD91 = 50 %

Reste à charge :

- SIARCE = 25,5 %
- SIARJA = 17 %
- SMORE = 7,5 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration du protocole de gestion de crise





AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.2 - MISE A DISPOSITION D'UNE INFORMATION SUR LES CRUES

OBJECTIFS

Cette action a pour but de mettre à disposition une information en cas de crue en complément du réseau APIC mis en place par l'Etat

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 2.6 / 3.1

L'action consiste à informer les communes de l'existence du réseau APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) et à élaborer en complément un bulletin de crue à destination des élus et riverains.

L'action comprend deux volets :

- **Etape 1 : action de communication** auprès des communes sur l'existence des réseaux d'alerte (Vigicrue / APIC) et sur les modalités d'accès et d'inscription ;
- Etape 2 : développement d'un bulletin de crue partagé permettant d'informer la population sur la situation et son évolution probable en situation de crise, intégrant la réflexion préalable sur les données à regrouper et diffuser, ainsi que sur les modalités pratiques (responsable, fréquence, mode de diffusion ...).

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine - Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARCE

Partenaires : SIARJA, SMORE, conseils Départementaux, DRIEE IDF, Directions Départementales des Territoires, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	2023
	_	







COUT DE L'ACTION (EN € HT)

25 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 30 %
- CD91 = 50 %

Reste à charge :

- SIARCE = 10,2 %
- SIARJA = 6,8 %
- SMORE = 3,0 %

- Elaboration du bulletin de crue
- Plaquette de communication sur la mise en place du bulletin







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.3 - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DU LOIRET DANS LA REALISATION ET LA MISE A JOUR DE LEUR PCS ET LEUR DICRIM

OBJECTIFS

Cette action a pour but la réalisation et la mise à jour du PCS et du DICRIM sur les communes loirétaires avec l'outil développé par le CD 45.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Cette action vise ainsi à :

- accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), qu'elles soient couvertes ou non par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé ;
- garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du département ;
- renforcer la culture du risque d'inondation et inciter les communes à tester leur organisation de crise.

Cette action, pilotée par le Conseil départemental du Loiret, comprend :

- la diffusion aux communes de l'outil d'aide à la réalisation de PCS et de DICRIM mis en Département (portail de aestion risaues maieurs communes https://inforisques.loiret.fr). Cet outil permet aux générer automatiquement un PCS et un DICRIM, comprenant un volet spécifiquement dédié au risque d'inondations, à partir de pages et de données pré-enregistrées dans l'outil (ex : description des phénomènes, stratégie opérationnelle, cartes des aléas de référence, cartes des enjeux situés sur les communes, exemples de procédures de gestion des risques, exemples de messages d'alerte à diffuser auprès de la population...) et d'informations rentrées par les communes (ex : annuaire des contacts, des lieux et des matériels spécifiques de la commune);
- la mise en place d'un accompagnement par le Conseil départemental du Loiret pour appuyer les communes dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PCS et de leur DICRIM. Cet accompagnement se concrétise par l'organisation de séances de formation des communes à l'utilisation du portail, et par le biais d'un appui technique ponctuel sur demande des communes ;
- le développement continu par le Conseil départementalde cet outil en s'adaptant aux besoins spécifiques identifiés au cours de la mise en œuvre du PAPI d'Intention.







Par ailleurs, cet outil permettra aux communes de réaliser des exercices de simulation de crise par le biais du module « gestion de crise » du portail des risques. Il permettra ainsi d'inciter les communes à tester leur organisation de crise, de manière à la rendre plus opérationnelle face à un événement réel.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes du Loiret

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : Conseil Départemental du Loiret

Partenaires : Communes

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023	
----------------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes avec un PCS et nombre de communes qui ont publié leur PCS et DICRIM sur le portail







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.4 - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE DANS LA REALISATION ET LA MISE A JOUR DE LEUR PCS ET LEUR DICRIM

OBJECTIFS

Cette action a pour but la réalisation et la mise à jour du PCS et du DICRIM sur les communes seine-et-marnaises.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Cette action vise ainsi à:

- accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), qu'elles soient couvertes ou non par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé ;
- garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du département ;
- renforcer la culture du risque d'inondation et inciter les communes à tester leur organisation de crise.

Cette action, pilotée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, comprend la mise en place d'un accompagnement pour appuyer les communes dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PCS et de leur DICRIM. Cet accompagnement se concrétise par l'organisation de séances de formation des communes et par le biais d'un appui technique ponctuel sur demande des communes. Les communes visées en priorité seront celles ayant le plus d'arrêtés catastrophes naturelles comme établis dans le diagnostic du PAPI d'intention.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Seine-et-Marne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	Conseil Départemental de Seine-et-Marne	
Partenaires :	Communes	
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL	







ECHEANCIER PREVISIONNEL

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes avec un PCS et nombre de communes qui ont publié leur PCS et DICRIM







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.5 - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE L'ESSONNE DANS LA REALISATION ET LA MISE A JOUR DE LEUR PCS ET LEUR DICRIM

OBJECTIFS

Cette action a pour but la réalisation et la mise à jour du PCS et du DICRIM sur les communes essonniennes

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 3.6

Cette action vise ainsi à :

- accompagner les communes dans la réalisation et/ou la mise à jour de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), qu'elles soient couvertes ou non par un PPRn ou PPI prescrit ou approuvé ;
- garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du département ;
- renforcer la culture du risque d'inondation et inciter les communes à tester leur organisation de crise.

Cette action, pilotée par le Conseil départemental de l'Essonne, comprend la mise en place d'un accompagnement pour appuyer les communes dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PCS et de leur DICRIM. Cet accompagnement se concrétise par l'organisation de séances de formation des communes et par le biais d'un appui technique ponctuel sur demande des communes.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de l'Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : Communes

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023







COUT DE L'ACTION	(EN	€	HT)
------------------	-----	---	-----

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes avec un PCS et nombre de communes qui ont publié leur PCS et DICRIM







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.6 - ETUDE DE LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME INFORISQUE SUR LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

OBJECTIFS

Le portail de gestion des risques majeurs mis en place par le département du Loiret (https://inforisques.loiret.fr) permet d'accompagner les communes dans l'élaboration et la mise à jour de leurs documents communaux sur les risques.

Cette action a pour but d'étudier la faisabilité d'une telle plateforme sur le département de l'Essonne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 3.5

L'action consistera à analyser les fonctionnalités de la plateforme et à définir les modalités d'adaptation au département de l'Essonne.

Cette action s'appuiera sur un partenariat avec le CD 45. Le CD 45 a mis en place une plateforme inforisques.loiret.fr en collaboration avec la Préfecture du Loiret pour avoir un discours commun. Il s'agit de reproduire le même principe sur le département de l'Essonne dans le but de savoir si une telle plateforme est possible en Essonne. La plateforme traitera le plus de risques identifiés par les acteurs.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de l'Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : Conseil Départemental du Loiret, Prefecture 91

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

|--|

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie







Pi	ΔN	DF	FTN	ΙΔΝ	CEM	FNT
	LAIN	UE	LTIA	IAIN	CEIT	

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise en place de la plateforme







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

Action n°3.7 - Realisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Prunay-sur-Essonne

OBJECTIFS

L'action vise à se mettre en conformité avec les exigences réglementaires liées à l'approbation du PPRI de l'Essonne en 2012 et surtout à organiser et optimiser la gestion de crise au sein de la commune.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 3.5

Cette action a pour but de réaliser le PCS de la commune afin de :

- 1) avoir un document écrit pour la gestion de crise quel que soit le risque ;
- 2) répondre à ses obligations réglementaires au regard du PPRI Essonne.

La commune réalisera son PCS avec le soutien du Conseil Départemental de l'Essonne.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Prunay-sur-Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	Commmune de Prunay-sur-Essonne		
Partenaires :	Conseil Départemental de l'Essonne / Direction Départementale des Territoires de l'Essonne		
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL		

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	
2021	

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie







Pi	ΔN	DF	FTN	ΙΔΝ	CEM	FNT
	LAIN	UE	LTIA	IAIN	CEIT	

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Elaboration, approbation et diffusion du PCS







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.8 - REALISATION D'EXERCICES LOCAUX A L'ECHELLE COMMUNALE

OBJECTIFS

Cette action a pour but de tester annuellement le PCS communal et de noter si toutes les informations qu'il contient sont à jour. Action en partenariat avec la préfecture de département.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 3.3 / 3.4 / 3.5 / 3.6

L'action vise à accompagner chaque année les communes dans le test de leurs PCS. Il est en effet primordial de tester chaque année le PCS pour voir si l'annuaire est à jour et aussi que chaque personne sache la conduite qu'elle devra tenir lors d'une crise.

La démarche sera menée sur les 3 années du PAPI d'intention (2021 / 2023) : les communes seront assistées et accompagnées la première année, puis incitées progressivement à mener leurs exercices annuels de manière plus autonome.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires: Directions Départementales des Territoires,

Préfectures, Conseils Départementaux

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023	
----------------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

25 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

CD91 = 100 %







INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre d'exercices annuels réalisés
- Nombre de PCS modifiés suite au retour d'expérience







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.9 - ETUDE DE LA FAISABILITE D'UN RESEAU DE SENTINELLES

OBJECTIFS

Cette action a pour but de promouvoir les sentinelles sur le territoire pour renforcer le réseau de surveillance des cours d'eau et informer plus précisément les acteurs de la gestion de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.13 / 3.1 / 3.2

L'action vise à identifier auprès des communes des personnes susceptibles d'intégrer le réseau de sentinelles puis à les former.

Les supports pédagogiques et actions de sensibilisation menées au sein de l'axe 1 pourront être avantageusement utilisés à ces fins.

La démarche s'appuiera sur les élus et services techniques communaux qui sont capables d'identifier et de proposer des personnes ressources susceptibles d'intégrer le réseau de sentinelles.

Un recensement et une analyse préalable de démarches similaires sur d'autres bassins versants sur le territoire national seront réalisés pour bénéficier d'un retour d'expérience sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas et sur les conditions de réussite.

La participation au réseau s'appuie bien évidemment sur le volontariat.

L'action prévoit ensuite la formation aux enjeux associés à la surveillance des cours d'eau et la définition des modalités de remontée des observations (vers qui ? selon quelle périodicité ? etc.).

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse
Partenaires :	Communes
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de sentinelles identifiées et formées
- Bilan de fin PAPI d'intention







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.10 - DEVELOPPEMENT DES RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE

OBJECTIFS

Cette réserve, sous l'autorité du maire, a pour rôle en situation de crise d'assurer l'information des populations, de proposer un soutien aux sinistrés, d'assister les services de secours et de fournir un appui pour le retour à la normale.

Cette action a pour but la mise en place des réserves de sécurité civile en lien avec les maires pour aider à la gestion de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.13 / 3.1 / 3.2 / 3.3 / 3.4 / 3.5

Cette action a pour but de compléter le dispositif de sécurité civile existant PCS et DICRIM par la mise en place des réserves de sécurité civile.

Le retour d'expérience a montré que les habitants se mobilisent en cas de crise auprès de leur mairie de façon bénévole et opportune. Cette action permettra aux mairies de constituer une liste officielle des personnes bénévoles, de pouvoir les mobiliser dès que nécessaire et que les bénévoles puissent mieux conjuguer en temps de crise cette activité bénévole avec leur vie professionnelle. Il conviendra de s'appuyer sur les documents établis par la Préfecture de Département (BDPC) pour mettre en place la réserve.

A l'issue du PAPI d'intention, un bilan pourra être fait sur les communes ayant engagé la démarche, de manière à pouvoir prolonger et étendre l'action au sein du futur PAPI complet sur la base du retour d'expérience.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse		
Partenaires:	Communes, Préfecture 91, Association Départementale de Protection Civile (ADPC91)		
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL		







ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de réserves communales constituées
- Bilan de fin PAPI d'intention







AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.11 - ETUDE DE LA FAISABILITE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT CD 91 / COMMUNES / AGRICULTEURS

OBJECTIFS

L'objectif est de pouvoir disposer de moyens humains et techniques supplémentaires en situation de crise pour favoriser le retour à la normale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

L'action vise à déployer une convention locale avec les agriculteurs pour qu'ils puissent mettre certains de leurs moyens à profit des communes en situation de crise et de post-crise.

Cette action s'appuiera sur un partenariat avec le CD 45. Le CD 45 a en effet mis en place une convention tripartie Conseil Départemental/communes agriculteurs pour officialiser les interventions des agriculteurs en cas de crise. Il s'agit d'étudier la possibilité de reproduire le même principe sur le département de l'Essonne. Cette action permettra de reconnaître l'aide apportée par les agriculteurs et les services rendus.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de l'Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : Chambre d'Agriculture de la Région Ile de France,

Conseil Départemental du Loiret, Communes

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie







P	LAN	DE	FINA	NCEM	1ENT
---	-----	----	-------------	------	------

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Mise en place d'une convention de partenariat





AXE III - ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION N°3.12 - SIMULATION D'UN EXERCICE DE GESTION DE CRISE

OBJECTIFS

Cette action a pour objectif de préparer les communes et l'ensemble des acteurs locaux à la gestion d'une crise inondation afin d'améliorer l'organisation des services, en termes de surveillance et d'alerte, de communication, d'organisation des moyens, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Cette action a pour but de préparer les acteurs locaux à la gestion de crise en appliquant leurs PCS et en tenant compte de leurs retours d'expérience de 2016 et 2018.

Elle permettra également de tester les relations/l'organisation inter-départementale et inter-régionale (77-45-91).

L'action se déroulera selon le phasage suivant :

Phase 1 - Elaboration du scénario et organisation préalable

Il s'agit d'élaborer l'ensemble du scénario à simuler, à la fois en termes :

- d'échelle géographique et de communes et partenaires intégrés à l'exercice ;
- de dynamique et de typologie de l'événement climatique et hydrologique à simuler ;
- d'aléas et d'incidents à intégrer.

Une notice sera rédigée et des fiches "incidents" ou "actions" permettant de simuler l'exercice seront élaborées et validées avec les services des Préfectures concernées.

Phase 2 - Réalisation de l'exercice

L'exercice sera alors conduit sur le territoire prévu. Il associera donc des acteurs et des observateurs.

Il sera suivi d'un premier debriefing "à chaud".

Phase 3 - Bilan de l'exercice et préconisations

Un bilan approfondi de l'exercice sera alors réalisé. Il s'agira de pointer ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, de manière à s'appuyer et tenir compte des points forts et de dégager des axes d'amélioration et de progrès, à intégrer notamment dans les PCS communaux.







TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole.

L'exercice pourra couvrir l'ensemble du bassin versant ou se déployer en 2 temps ; avec un premier exercice sur une partie du bassin seulement.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	Préfecture 91	
Partenaires :	- Préfectures 45, 77	
- DRIEE Ile-de-France, Conseils		
	Départementaux de l'Essonne, de Seine-et-Marne	
	et du Loiret, DDT de l'Essonne, de Seine-et-Marne	
	et du Loiret, EPTB SGL	
	- Communes, syndicats gestionnaires des cours d'eau, associations de sécurité civile	
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

		2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

25 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

En régie pour les services de l'Etat

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation de l'exercice
- Nombre de communes associées







AXE IV - PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION N°4.1 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION PAR DEBORDEMENT, RUISSELLEMENT ET REMONTEE DE NAPPE DANS LES PLU, PLUI ET SCOT

OBJECTIFS

Cette action a pour but de réduire la vulnérabilité du territoire de l'Unité Hydrographique IF5 et augmenter sa résilience face aux inondations par prise en compte du risque dans l'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCoT).

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 0.2 / 1.6 à 1.10 / 4.2 / 4.3

Il s'agit d'intégrer les risques d'inondation par débordement, par ruissellement et par remontées de nappe dans les documents d'urbanisme en créant des liens entre les acteurs de la lutte contre les inondations et ceux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Les syndicats de rivière sont déjà consultés dans le cadre de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes et EPCI.

Cette action a pour but de renforcer leur rôle dans le domaine et d'étudier les moyens à mettre en oeuvre afin d'être plus pro-actif et réactif sur ce volet stratégique de prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Cette action consistera à :

- connaître l'état de connaissance des acteurs du territoire sur un certain nombre de documents cadre et guides existants (PGRI, SAGE ...) ;
- mettre à disposition des acteurs du territoire les résultats des études du PAPI d'intention en vue de leur prise en compte dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme ;
- établir un état des lieux de l'état d'avancement des documents d'urbanisme sur le territoire de l'unité IF5 et des prescriptions et recommandations qu'ils contiennent en matière de prise en compte des risques d'inondation. Cet état des lieux permettra de constituer la note de synthèse sur l'urbanisme à joindre à la candidature du futur PAPI complet ;
- mener une réflexion sur les moyens et actions à mobiliser pour permettre aux acteurs de la gestion des inondations et des cours d'eau de participer davantage et en amont de l'élaboration et/ou la révision des SCOT, PLU, PLUi sur le territoire ;
- établir un document d'aide proposant des dispositions d'urbanisme adaptées aux risques et promouvant la résilience face à de tels événéments ;







- veiller à maintenir la préservation des zones naturelles d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme ;
- promouvoir les démarches de diagnostic de vulnérabilité sur le territoire, en cohérence avec les dispositions du Plan de Gestion des Riques d'Inondation (objectif 3.E.1- Maîtriser l'urbanisation en zone inondable).

Cet accompagnement portera à la fois sur les volets réglementaires et pédagogiques.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse	
Partenaires :	 Ensemble des maîtres d'ouvrage de l'unité hydrographique IF5, Directions Départementales des Territoires, Agence de l'Eau Seine-Normandie Communes, EPCI 	
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

20 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 20 %

Reste à charge :

■ CD91 = 30 %







INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- -Elaboration d'une note relative à la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme
- Nombre de documents d'urbanisme visés





Axe IV - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION N°4.2 - ETAT DES LIEUX DES REGLEMENTS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET INTEGRATION LORS DES AMENAGEMENTS URBAINS

OBJECTIFS

Cette action a pour but de réaliser un état des lieux des schémas d'eaux pluviales sur l'ensemble du périmètre du PAPI en vue de promouvoir des pratiques et règles cohérentes en matière de gestion des eaux pluviales.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

L'action s'appuie sur un inventaire des Schémas Directeurs d'Assainissement, Zonages Pluviaux (au titre de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) et Réglements d'Assainissement des communes et EPCI-FP sur le territoire, puis sur la définition d'une stratégie cohérente de gestion des eaux pluviales.

Phase 1: Etat des lieux et sensibilisation des communes

Il s'agit de faire le bilan et l'analyse des schémas directeurs des eaux pluviales, zonages pluviaux, et autres réglements d'assainissement sur le territoire de l'unité hydrographique IF5, ainsi que les différentes études déjà menées.

Il s'agit notamment de préciser l'état d'avancement des zonages pluviaux par les communes et EPCI, afin de pouvoir apporter des éléments précis à ce sujet dans le cadre de la future candidature PAPI complet en conformité avec les exigences du cahier des charges PAPI3.

Il s'agira également de faire un inventaire et une synthèse des prescriptions et régles en vigueur dans ces différents documents en termes de compensation de l'imperméabilisation des sols, de maîtrise des débits, etc.

La cellule d'animation du PAPI veillera également à sensibiliser les élus et services techniques sur la prise en compte du risque pluvial et des risques de ruissellement dans les documents d'urbanisme et l'instruction des permis de construire et sur les bonnes pratiques.

Phase 2 : Définition d'une stratégie cohérente de gestion des eaux pluviales

La seconde phase visera à proposer des règles cohérentes et adaptées de gestion des eaux pluviales dans les projets et des modalités de suivi de leur prise en compte, en élaborant une note de cadrage technique à ce sujet.







TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : Communes, EPCI, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	
--	------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

20 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ AESN = 40 %

Reste à charge :

■ CD91 = 60 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Synthèse et cartographie des documents existants (Schémas directeurs, zonages pluviaux, ...)
- Elaboration d'un document de synthèse sur les règles de gestion des eaux pluviales et de diffusion des bonnes pratiques







Axe IV - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ACTION N°4.3 - ETAT DES LIEUX ET EVOLUTIONS POSSIBLES DES STRATEGIES FONCIERES SUR LES ZONES HUMIDES ET ZONES D'EXPANSION DE CRUES

OBJECTIFS

Cette action a pour but de préserver les zones humides et les zones d'expansion de crues à l'échelle du territoire de l'unité hydrographique IF5.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 0.3 / 1.6 à 1.10 / 6.1 / 6.2

Les acteurs du territoire ont une volonté forte de préserver le plus possible le patrimoine naturel associé aux milieux aquatiques et pouvant contribuer au ralentissement des crues : zones humides de fond de vallées, zones naturelles d'expansion de crues, annexes hydrauliques ...

Cette action prévoit de faire un état des lieux des pratiques actuelles sur le territoire en termes de préservation de ces espaces.

Elle se déroulera selon le phasage suivant :

Phase 1 - Etat des lieux

Il sera réalisé un état des lieux des pratiques actuelles de chaque acteur du territoire (politique d'acquisition, conventionnement ...) mais également plus largement sur d'autres territoires. Cet état des lieux abordera également les contraintes et freins qui peuvent contrarier ou retarder la mise en oeuvre de telles démarches.

Phase 2 - Définition des modalités de mise en oeuvre de la politique de préservation des espaces naturels

Dans un second temps, des propositions pourront être faites en vue, le cas échéant de faire évoluer les stratégies foncières selon les bassins versants et/ou départements.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse	
Partenaires :	- Ensemble des maîtres d'ouvrage de l'unité hydrographique IF5, DDT de l'Essonne, de Seine-et- Marne et du Loiret, Agence de l'Eau Seine- Normandie	
	- Communes, EPCI, SIARJA, SIARCE, SMORE, SEMEA	
	 Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre-Val-de-Loire, service ENS des Conseils Départementaux, Fédérations Départementales des Chasseurs et Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 	
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL	

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2021		
--	------	--	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

7 500,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 30 %

Reste à charge :

■ CD91 = 20 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Elaboration d'un guide pour la préservation des zones humides et zones d'expansion de crues
- Surfaces de parcelles acquises et préservées
- Surfaces de parcelles ayant fait l'objet de conventions







AXE V - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION N°5.1 - ANIMATION D'UN RESEAU DE COMMUNES POUR LES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est de promouvoir la réalisation d'études de réduction de la vulnérabilité sur le territoire afin de sensibiliser les communes exposées à ce type de démarche et de les amener à réaliser des diagnostics de vulnérabilité afin de diminuer la vulnérabilité du territoire et d'améliorer sa résilience.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.6 / 1.7

Cette action a pour but d'animer un réseau de communes qui sont volontaires pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité.

Phase 1 : Rencontre et sensibilisation des communes

Le porteur de l'action animera un réseau auquel seront conviées les communes du territoire.

Les échanges s'organiseront autour des cartes de zones inondables et des enjeux exposés. La démarche de diminution de la vulnérabilité aux inondations est expliquée, et les gains pour la commune présentés. L'objectif est d'amener les communes intéressées, à réaliser sous leur maîtrise d'ouvrage des diagnostics de vulnérabilité. Les possibilités de subventions sont abordées.

Phase 2 : Assistance pour la rédaction de cahiers des charges en vue d'un diagnostic vulnérabilité et pour l'élaboration de fiches actions

Selon le niveau d'avancement, les communes intéressées par la démarche sont accompagnées par le porteur de l'action pour rédiger un dossier de consultation des entreprises en vue de la réalisation d'un diagnostic « vulnérabilité » et / ou pour rédiger les fiches actions qui seront incluses dans le cadre du PAPI complet. Les guides existants, notamment les outils d'auto-diagnostic de vulnérabilité développés par la DRIEE Ile-de-France, pourront être utilisés à ces fins.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD91 structure porteuse

Partenaires : Communes, EPCI, SIARJA , SIARCE, SMORE, SEMEA

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021 2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de communes volontaires





AXE V - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION N°5.2 – REALISATION DE DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DE SECTEURS PRIROTAIRES ET DE LEURS EQUIPEMENTS PUBLICS SUR LA COMMUNE DE BUNOBONNEVAUX

OBJECTIFS

L'action vise à améliorer la connaissance sur la vulnérabilité de logements répartis sur la commune de Buno-Bonnevaux, en vue de proposer des mesures de réduction adaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 5.1

Cette fiche-action a pour objectif la réalisation de diagnostics sur les bâtiments cités cidessous : 10 habitations situés sur les secteurs les plus vulnérables.

L'action suivra les étapes suivantes.

Etape 1 - Caractérisation de la vulnérabilité des habitations

Cette première étape exploitera les résultats des études menées au sein de l'axe 1 sur les aléas et les enjeux, de manière à confirmer les hauteurs d'eau. Les 10 habitations se situent rue Jean-Claude Brégé, rue du Petit Gironville, lieu-dit Chantambre et rue du moulin. Ce travail sera effectué en respectant les étapes fondamentales des diagnostics de vulnérabilité, à savoir :

- collecte des données sur l'habitation (plans, réseaux, fonctionnement),
- évaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue le bâtiment est-il touché ? Quelles sont les hauteurs d'eau pouvant s'établir sur le site ?),
- visite de terrain en présence du propriétaire (Inventaire, relevé d'entrées d'eau etc...),
- évaluation des vulnérabilités externes (rupture d'accès, rupture de réseaux, indisponibilités des agents en cas de crue),
- estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour le bâtiment, l'activité et la population,
- définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation (mesures structurelles et organisationnelles) et chiffrage des solutions envisagées,
- comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale,
- synthèse et définition des travaux à effectuer le cas échéant (PAPI Complet).







Etape 2 - Proposition de mesures de réduction de la vulnérabilité

Sur chaque habitation, en concertation avec le comité de pilotage du PAPI et les élus concernés, un programme d'actions et de mesures de réduction de la vulnérabilité sera élaboré.

L'élaboration de ce programme nécessitera des visites sur site de manière à préconiser les solutions les plus adaptées aux enjeux spécifiquement présents et exposés.

Le programme de mesures proposera un panel large de solutions, à la fois structurelles et organisationnelles, dont certaines devront être reprises et intégrées dans le PCS communal.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Buno-Bonnevaux

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : Commune de Buno-Bonnevaux

Partenaires : Conseil Départemental de l'Essonne, DRIEE, SIARCE

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	
--	------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

20 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 40%
- CD91 = 40 %

Reste à charge :

Commune de Buno-Bonnevaux = 20 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés







AXE V - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION N°5.3 - DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE SUR LA COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS

OBJECTIFS

L'action vise à améliorer la connaissance sur la vulnérabilité d'un certain nombre d'enjeux sensibles sur la commune de La-Ferté-Alais, en vue de proposer des mesures de réduction adaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 5.1

L'action suivra les étapes suivantes.

Etape 1 - Caractérisation de la vulnérabilité des habitations

Cette première étape exploitera les résultats des études menées au sein de l'axe 1 sur les aléas et les enjeux, de manière à confirmer les hauteurs d'eau. Les 94 habitations et le cabinet vétérinaire se situent rue Sacha Guitry, rue du Val d'Essonne, rue notre Dame, rue Eugène Millet, allée Jean Moulin, allée du Clos du Prieuré, boulevard de Presles, boulevard de la Gatine, chemin du lotissement. Ce travail sera effectué en respectant les étapes fondamentales des diagnostics de vulnérabilité, à savoir :

- collecte des données sur les bâtiments (plans, réseaux, fonctionnement),
- evaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue le bâtiment est-il touché ? Quelles sont les hauteurs d'eau pouvant s'établir sur le site ?),
- visite de terrain en présence du propriétaire (Inventaire, relevé d'entrées d'eau etc...),
- evaluation des vulnérabilités externes (rupture d'accès, rupture de réseaux, indisponibilités des agents en cas de crue),
- estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour le bâtiment
- définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation (mesures structurelles et organisationnelles) et chiffrage des solutions envisagées.
- comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale,
- synthèse et définition des travaux à effectuer le cas échéant (PAPI Complet).







Etape 2 - Proposition de mesures de réduction de la vulnérabilité

Sur chaque habitation, en concertation avec le comité de pilotage du PAPI et les élus concernés, un programme d'actions et de mesures de réduction de la vulnérabilité sera élaboré.

L'élaboration de ce programme nécessitera des visites sur site de manière à préconiser les solutions les plus adaptées aux enjeux spécifiquement présents et exposés.

Le programme de mesures proposera un panel large de solutions, à la fois structurelles et organisationnelles, dont certaines devront être reprises et intégrées dans le PCS communal.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de La Ferté-Allais

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : Commune de La Ferté-Alais

Partenaires : Conseil Départemental de l'Essonne, DRIEE, SIARCE

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022	2023
	/11//

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

190 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 40%
- CD91 = 40 %

Reste à charge :

Commune de La-Ferté-Alais = 20 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés







AXE V - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION N°5.4 - DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE SUR LA COMMUNE DE CELY-EN-BIERE

OBJECTIFS

L'action vise à améliorer la connaissance sur la vulnérabilité d'un certain nombre d'enjeux sensibles sur la commune de Cély-en-Bière, en vue de proposer des mesures de réduction adaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 5.1

Cette fiche-action a pour objectif la réalisation de diagnostics sur 10 habitations, la pizzeria.

L'action suivra les étapes suivantes.

Etape 1 - Caractérisation de la vulnérabilité des habitations

Cette première étape exploitera les résultats des études menées au sein de l'axe 1 sur les aléas et les enjeux, de manière à confirmer les hauteurs d'eau. Ce travail sera effectué en respectant les étapes fondamentales des diagnostics de vulnérabilité, à savoir :

- collecte des données sur les bâtiments (plans, réseaux, fonctionnement),
- évaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue le bâtiment est-il touché ? Quelles sont les hauteurs d'eau pouvant s'établir sur le site ?),
- visite de terrain en présence du propriétaire (Inventaire, relevé d'entrées d'eau etc...),
- évaluation des vulnérabilités externes (rupture d'accès, rupture de réseaux, indisponibilités des agents en cas de crue),
- estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour le bâtiment
- définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation (mesures structurelles et organisationnelles) et chiffrage des solutions envisagées.
- comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale,
- synthèse et définition des travaux à effectuer le cas échéant (PAPI Complet).







Etape 2 - Proposition de mesures de réduction de la vulnérabilité

Sur chaque bâtiment, en concertation avec le comité de pilotage du PAPI et les élus concernés, un programme d'actions et de mesures de réduction de la vulnérabilité sera élaboré.

L'élaboration de ce programme nécessitera des visites sur site de manière à préconiser les solutions les plus adaptées aux enjeux spécifiquement présents et exposés.

Le programme de mesures proposera un panel large de solutions, à la fois structurelles et organisationnelles, dont certaines devront être reprises et intégrées dans le PCS communal.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Cély-en-Bière

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires : Conseil Départemental de Seine-et-Marne,

commune de Cély-en-Bière

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

22 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

■ FPRNM = 50%

Reste à charge :

SEMEA = 50 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés







AXE V - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION N°5.5 - DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE SUR LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE

OBJECTIFS

L'action vise à améliorer la connaissance sur la vulnérabilité d'un certain nombre d'enjeux sensibles sur la commune de Saint-Germain-sur-Ecole, en vue de proposer des mesures de réduction adaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 5.1

Cette fiche-action a pour objectif la réalisation de diagnostics sur 10 habitations.

L'action suivra les étapes suivantes.

Etape 1 - Caractérisation de la vulnérabilité des habitations

Cette première étape exploitera les résultats des études menées au sein de l'axe 1 sur les aléas et les enjeux, de manière à confirmer les hauteurs d'eau. Ce travail sera effectué en respectant les étapes fondamentales des diagnostics de vulnérabilité, à savoir .

- collecte des données sur les bâtiments (plans, réseaux, fonctionnement),
- évaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue le bâtiment est-il touché ? Quelles sont les hauteurs d'eau pouvant s'établir sur le site ?),
- visite de terrain en présence du propriétaire (Inventaire, relevé d'entrées d'eau etc...),
- évaluation des vulnérabilités externes (rupture d'accès, rupture de réseaux, indisponibilités des agents en cas de crue),
- estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour le bâtiment
- définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation (mesures structurelles et organisationnelles) et chiffrage des solutions envisagées.
- comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale,
- synthèse et définition des travaux à effectuer le cas échéant (PAPI Complet).





Etape 2 - Proposition de mesures de réduction de la vulnérabilité

Sur chaque habitation retenue, en concertation avec le comité de pilotage du PAPI et les élus concernés, un programme d'actions et de mesures de réduction de la vulnérabilité sera élaboré.

L'élaboration de ce programme nécessitera des visites sur site de manière à préconiser les solutions les plus adaptées aux enjeux spécifiquement présents et exposés.

Le programme de mesures proposera un panel large de solutions, à la fois structurelles et organisationnelles, dont certaines devront être reprises et intégrées dans le PCS communal.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Saint-Germain-sur-Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires: Conseil Départemental de Seine-et-Marne,

Commune de St Germain-sur-Ecole

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	
	<i>/</i> (1 <i>/ /</i>	

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

20 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

FPRNM = 50%

Reste à charge :

■ SEMEA := 50 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés







AXE V - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION N°5.6 - DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE SUR LA COMMUNE DE SACLAS

OBJECTIFS

L'action vise à améliorer la connaissance sur la vulnérabilité d'un certain nombre d'enjeux sensibles sur la commune de Saclas, en vue de proposer des mesures de réduction adaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 5.1

Cette fiche-action a pour objectif la réalisation de diagnostics sur la mairie, la boulangerie, la poste, la société Fly PC, l'agence immobilière de la Juine. L'action suivra les étapes suivantes.

Etape 1 - Caractérisation de la vulnérabilité des batiments publics prioritaires

Cette première étape exploitera les résultats des études menées au sein de l'axe 1 sur les aléas et les enjeux, de manière à confirmer les quartiers les plus vulnérables, et surtout à caractériser leur vulnérabilité. Ce travail sera effectué en respectant les étapes fondamentales des diagnostics de vulnérabilité, à savoir :

- collecte des données sur les bâtiments (plans, réseaux, fonctionnement),
- évaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue le bâtiment est-il touché ? Quelles sont les hauteurs d'eau pouvant s'établir sur le site ?),
- visite de terrain en présence des gestionnaires et des équipes techniques (Inventaire, relevé d'entrées d'eau etc...),
- évaluation des vulnérabilités externes (rupture d'accès, rupture de réseaux, indisponibilités des agents en cas de crue),
- estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et des conséquences pour le bâtiment, l'activité et la population,
- définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation (mesures structurelles et organisationnelles) et chiffrage des solutions envisagées,
- comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale,
- synthèse et définition des travaux à effectuer le cas échéant (PAPI Complet).







Etape 2 - Proposition de mesures de réduction de la vulnérabilité

Sur chaque batiment retenu, en concertation avec le comité de pilotage du PAPI et les élus concernés, un programme d'actions et de mesures de réduction de la vulnérabilité sera élaboré.

L'élaboration de ce programme nécessitera des visites sur site de manière à préconiser les solutions les plus adaptées aux enjeux spécifiquement présents et exposés.

Le programme de mesures proposera un panel large de solutions, à la fois structurelles et organisationnelles, dont certaines devront être reprises et intégrées dans le PCS communal.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Saclas

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : Commune de Saclas

Partenaires : Conseil Départemental de l'Essonne, SIARJA

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	
--	------	--

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

10 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 30 %
- CD91 = 50 %

Reste à charge :

Commune de Saclas = 20 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de diagnostics réalisés







AXE V - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION N°5.7 - CONNAITRE LA VULNERABILITE DES DIFFERENTS OPERATEURS DE RESEAUX

OBJECTIFS

Cette action a pour but de fédérer autour de la thématique inondation l'ensemble des opérateurs de réseaux afin que les acteurs locaux puissent connaître la vulnérabilité de leurs territoires et améliorer ainsi leur résilience face aux inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions 1.6 / 1.7

Il s'agira de créer un groupe de travail "réseaux" permettant d'identifier les bons interlocuteurs et de les associer à la démarche PAPI sur le territoire.

L'action visera à promouvoir des échanges à double-sens :

- en faisant profiter les opérateurs de réseaux des études et cartes des aléas produites au sein de l'axe 1, leur permettant de mieux identifier et repérer leurs sites et équipements sensibles exposés aux crues et inondations ;
- en attendant en retour des informations des opérateurs quant aux conséquences potentielles de la submersion de ces équipements sur la population et les activités.

Cette action nécessitera d'établir le plus en amont possible des partenariats avec les différents gestionnaires de réseaux. Cela nécessite d'établir un inventaire de ceux présents sur le territoire, et d'identifier les personnes ressources chez chacun d'eux.

Un groupe de travail sera mis en place afin de travailler collectivement sur la vulnérabilité des réseaux.

TERRITOIRE CONCERNE

L'ensemble des bassins versants Juine Essonne Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : CD 91 Structure porteuse

Partenaires: DRIEE IDF, Opérateurs de réseaux, SIARJA,

SIARCE, SMORE, SEMEA

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

2022 2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

- Nombre d'opérateurs associés
- Nombre de communes disposant d'une information suffisante







AXE VI - GESTION DES ECOULEMENTS

Action n°6.1 - Definition d'une strategie de reduction de l'alea sur le BASSIN VERSANT DE L'ESSONNE

OBJECTIFS

Cette action vise à définir une stratégie de réduction de l'aléa sur le bassin versant de l'Essonne, en s'appuyant notamment sur la restauration et l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques des zones naturelles d'expansion des crues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.6

Cette action vise à exploiter les résultats des études menées au sein de l'axe 1 sur les aléas et les enjeux de manière à identifier des sites favorables à l'expansion et au ralentissement des crues en amont de secteurs vulnérables, puis à exploiter les données topographiques et modèles précédemment élaborés pour définir les aménagements adaptés, évaluer leur incidence globale et leur inscription dans une stratégie partagée et optimisée de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (priorité aux aménagements multi-enjeux).

La présente action se déroulera selon le phasage suivant.

Phase 1 - Définition des objectifs et pré-identification de sites et/ou tronçons de lit majeur potentiels

Le croisement des aléas et des enjeux et la caractérisation de la vulnérabilité du territoire permettra de déterminer des objectifs en termes de ralentissement et de laminage des crues en amont des principaux secteurs vulnérables. Il s'agira de déterminer, en fonction de l'ampleur des crues (approche par scénarios de référence définis au cours de l'action 1.6), des objectifs en termes de réduction des débits permettant de réduire les débordements sur des secteurs à enjeux. Cette première évaluation permettra de donner une idée des gains à atteindre en vue de réduire les risques associés aux débordements, et d'avoir une première idée de la faisabilité d'une telle stratégie de réduction de l'aléa.

Par ailleurs, l'exploitation des données disponibles, notamment topographiques, permettra de pré-identifier des sites et/ou tronçons potentiels sur lesquels des projets de remobilisation du lit majeur pourraient être étudiés. La méthodologie pourrait s'inspirer de celle mise en place par l'EPTB pour identifier les sites favorables à l'expansion des crues. Certains sites ont également déjà été identifiés, notamment par le SMORE en amont.

Cette analyse topographique et morphologique des vallées sera complétée par les résultats des calculs du modèle obtenus dans le cadre de l'action 1.6, qui permettront de connaître pour chaque type de crues de référence les conditions actuelles de mobilisation







du lit et les gains éventuels (surfaces du lit majeur actuellement déconnectées ou sousexploitées, obstacles à la continuité latérale, annexes hydrauliques remobilisables, etc.).

L'analyse permettra de distinguer les zones d'expansion encore fonctionnelles et à préserver ou réhabiliter et les zones d'expansion potentielles dont la fonctionnalité a été altérée.

Les principaux sites et/ou tronçon de lit majeur favorables au laminage des crues feront l'objet ensuite d'un examen approfondi des contraintes et opportunités (zonages connus, présence d'enjeux, état du foncier privé/public, typologie et usage des parcelles potentiellement concernées ...).

Une fiche récapitulative sera constituée sur chaque site et/ou tronçon potentiel.

Phase 2 – Travail de convergence des politiques d'intervention sur le cours d'eau et le lit majeur vers une stratégie GEMAPI partagée et optimisée à l'échelle du bassin versant

Les syndicats en charge de la compétence GEMAPI (SIARCE, SIARJA, SMORE) disposent de programmation ou de stratégie pluriannuelle en matière de travaux sur les milieux aquatiques et zones humides. Ces travaux programmés figurent dans les Contrats Eau et Climat (CTEC) existants ou en projet et sont susceptibles d'obtenir des financements importants de la part des partenaires (Agence de l'Eau, Départements notamment). Par ailleurs, s'agissant de cours d'eau privés, les syndicats peuvent engager des projets à l'occasion d'opportunités.

Il s'agira d'analyser l'ensemble de ces éléments de stratégie ou de programmation disponibles et de croiser les secteurs concernés avec les sites et/ou tronçons identifiés en phase 1 comme pouvant avoir un impact significatif en matière d'expansion des crues et de réduction de l'aléa.

Cette analyse comparée fera l'objet d'échanges avec les acteurs locaux, notamment les syndicats GEMAPI, les services de l'Etat, les principaux propriétaires ou gestionnaires des espaces concernés (profession agricole, propriétaires de marais ...) pour tendre vers une programmation conciliant le plus d'enjeux et permettant un fonctionnement le plus naturel possible des zones concernées.

Les caractériques principales des aménagements pour répondre aux objectifs de réduction de l'aléa seront identifiées pour s'assurer de la compatibilité avec les objectifs écologiques sur les secteurs concernés.

Les choix d'intervention retenus feront l'objet de proposition de mesures multithématiques permettant leur mise en œuvre selon un calendrier qui sera discuté entre acteurs. A titre d'exemple et en s'inspirant de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, ces mesures pourront être : adaptation de documents d'urbanisme locaux, modalités d'intervention foncière, travaux de remise en fond de vallée, aménagement de zones humides etc.

L'ensemble de ces objectifs et mesures sera traduite sous la forme d'une stratégie GEMAPI partagée et optimisée, c'est-à-dire favorisant les projets multi-enjeux, notamment de préservation et restauration des zones d'expansion des crues.







Cette stratégie sera chiffrée en matière d'investissement et de fonctionnement (approche financière).

Les éventuels travaux à strict enjeu de réduction de l'aléa seront identifiés et pourront faire l'objet :

- d'études hydrauliques d'approfondissement ;
- puis, s'ils venaient à démontrer leur efficacité hydraulique en termes de réduction des aléas et à être retenus par le Comité de Pilotage du PAPI, de la réalisation d'AMC ou d'ACB ou a minima de justifications de leur intérêt économique (en fonction du montant des travaux), conformément au cahier des charges PAPI 3, de manière à pouvoir intégrer les travaux correspondants à un éventuel futur PAPI complet.

Ces travaux n'étant pas identifiés, les études mentionnées précédemment feront le cas échéant l'objet d'une action portée par le syndicat GEMAPI concerné dans le cadre d'un avenant à ce PAPI.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine et BV Essonne

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	CD91 structure porteuse
Partenaires :	SIARCE, SMORE, SIARJA, DRIEE IDF, directions Départementales des Territoires, Conseils Départementaux, Agence de l'Eau Seine-Normandie
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

|--|

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

90 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 15 %

Reste à charge :







■ CD91 = 35 %

- Lancement et attribution du marché public
- Nombre de sites identifiés et étudiés
- Elaboration de la stratégie de réduction de l'aléa optimisée et partagée
- Rapports d'étude







AXE VI - GESTION DES ECOULEMENTS

Action n°6.2 - Definition d'une strategie de reduction de l'Alea sur le BASSIN VERSANT DE L'ECOLE

OBJECTIFS

Cette action vise à définir une stratégie de réduction de l'aléa sur le bassin versant de l'Ecole, en s'appuyant notamment sur la restauration et l'amélioration des fonctionnalités hydrauliques des zones naturelles d'expansion des crues et la remise en fond de vallée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 1.7

Cette action vise à exploiter les résultats des études menées au sein de l'axe 1 sur les aléas et les enjeux de manière à identifier des sites favorables à l'expansion et au ralentissement des crues en amont de secteurs vulnérables, puis à exploiter les données topographiques et modèles précédemment élaborés pour définir les aménagements adaptés et évaluer leur incidence globale.

La présente action se déroulera selon le phasage suivant :

Phase 1 - Définition des objectifs et pré-identification de sites potentiels

Le croisement des aléas et des enjeux et la caractérisation de la vulnérabilité du territoire permettra de déterminer des objectifs en termes de ralentissement et de laminage des crues en amont des principaux secteurs vulnérables.

Par ailleurs, l'exploitation des données disponibles, notamment topographique, permettra de pré-identifier des sites potentiels sur lesquels des projets de remobilisation du lit majeur pourraient être étudiés. La méthodologie pourrait s'inspirer de celle mise en place par l'EPTB pour identifier les sites favorables à l'expansion des crues. Certains sites ont également déjà été identifiés par le SEMEA.

Phase 2 - Etudes hydrauliques d'approfondissement sur certains sites

Des travaux d'amélioration des fonctionnalités hydrauliques permettant de rétablir et de favoriser l'expansion des crues au sein des espaces naturels seront alors proposés et dimensionnés au stade de l'étude préliminaire. Ils seront chiffrés en investissement et en fonctionnement, mais également en termes d'acquisitions foncières ou de conventions éventuelles.

Il s'agira notamment de définir pour quelles types et gammes de crues la mise en eau des sites est la plus intéressante et de nature à réduire les dommages en aval. Les modèles hydrologiques et hydrauliques élaborés au sein de l'axe 1 seront mis à profit pour ces études.







Phase 3 - Analyses Multi-Critères / Analyses Coût-Bénéfice

Si des projets venaient à démontrer leur efficacité hydraulique en termes de réduction des aléas et à être retenus par le Comité de Pilotage du PAPI, ils devront faire l'objet d'AMC ou d'ACB ou a minima justifier leur intérêt économique (en fonction du montant des travaux), conformément au cahier des charges PAPI 3, de manière à pouvoir intégrer les travaux correspondants au futur PAPI complet.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires: DRIEE IDF, DDT 77 / 91, CD 77 / 91, EPTB SGL,

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	2023
--	------	------

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

125 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 60 %
- CD91 = 20 %

Reste à charge :

■ SEMEA = 20 %







- Lancement et attribution du marché public
- Nombre de sites identifiés et étudiés
- Nombre de sites retenus pour PAPI complet
- Rapports d'étude







AXE VI - GESTION DES ECOULEMENTS

ACTION N°6.3 - OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ET ECOLOGIQUE DU MARAIS D'ITTEVILLE

OBJECTIFS

Cette action a pour but de mieux comprendre le fonctionnement global du marais d'Itteville situé sur le cours aval de la Juine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action I.6

L'action consiste en une étude hydraulique et écologique permettant de mieux connaître et caractériser le fonctionnement du marais d'Itteville et de définir les mesures éventuelles permettant d'améliorer les fonctionnalités écologiques et hydrauliques en situation de crue (stockage, laminage).

L'étude comportera les phases suivantes :

- Topographie, bathymétrie, jaugeage et piézométrie si nécessaire au regard de l'espace complexe démultipliant le nombre de relevés globaux pour comprendre le fonctionnement du marais d'Itteville. Une attention sera portée sur l'aspect écologique avec l'étiage et l'abaissement du niveau de la nappe libre ;
- Modélisation hydraulique accompagnée de son analyse (en lien avec l'action 1.6);
- Diagnostic des zones humides en s'appuyant sur les données existantes et les données des zonages réglementaires APPB, Natura 2000, ENS ... ;
- Définition de l'avant-projet : définition de l'état des lieux, diagnostic et analyse des enjeux socio-économiques, historiques, écologiques et hydrologiques avec un volet important sur la relation nappe/rivière ;
- Définition du projet : définition des enjeux et des mesures de gestion à mettre en œuvre, chiffrage et hiérarchisation.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine







MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SIARJA

Partenaires : Conseil Départementale de l'Essonne, Agence de

l'Eau Seine-Normandie, DRIEE, Commune d'Itteville

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

70 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- AESN = 15 %
- CD91 = 15 %

Reste à charge :

■ SIARJA = 20 %

- Lancement et attribution du marché public
- Rapports d'étude





AXE VI - GESTION DES ECOULEMENTS

ACTION N°6.4 - ETUDE DE RALENTISSEMENT DES VITESSES D'ECOULEMENTS EN FORET D'ORLEANS : SECTEUR TEST

OBJECTIFS

Cette action vise à étudier la faisabilité d'un ralentissement de la vitesse de l'eau en période de crues sur les massifs (Ingrannes et Orléans) en Forêt d'Orléans.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Actions I.6 / 6.1

Cette action a pour but d'identifier les secteurs potentiellement intéressants pour la rétention temporaire de l'eau en forêt domaniale d'Orléans tout en conciliant les objectifs forestiers tels que définis dans les documents d'aménagement forestiers des différents massifs (Ingrannes et Orléans).

Phase 1 : Identification des secteurs potentiellement intéressants

Cette phase vise à identifier des bassins versants sur lesquels pourraient être mis en place des mesures de ralentissement de l'eau vis-à-vis des villages en limite de forêt.

Phase 2 : Etude de ces secteurs et des aménagements qui peuvent être réalisés

Cette phase vise à étudier les bassins versants identifiés et à proposer des aménagements sous différentes formes possibles.

TERRITOIRE CONCERNE

Forêt domaniale d'Orléans

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	Office National des Forêts
Partenaires :	SMORE
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023
2021	2022	2025







COUT DE L'ACTION	(EN € HT)
------------------	-----------

En régie

PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Nombre de secteurs identifiés







AXE VI - GESTION DES ECOULEMENTS

ACTION N°6.5 - ETUDE DE ZONES D'EXPANSION DE CRUES SUR L'ESSONNE AMONT : ZONE DE COURCELLES SUR LA RIMARDE

OBJECTIFS

Cette action a pour but d'étudier la réalisation d'une zone d'expansion de crue sur la Rimarde en rive gauche dans le village de Courcelles avec la restauration hydraulique d'une zone humide sur 0,3 hectare.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Cette action a pour objectif de retrouver une zone d'expansion de crue sur la Rimarde dans le centre bourg du village. Le site comporte un étang en parallèle de la rivière, l'étude devra porter sur plusieurs scénarii en phase d'avant-projet. L'action s'attachera à définir les phases de conception de l'avant-projet et du projet.

Cette action a pour but de créer plusieurs zones d'expansion des crues dans le cadre du Contrat Territorial Essonne amont entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental du Loiret, le Conseil Régional Centre Val-de-Loire et le SMORE.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Essonne amont

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	SMORE
Partenaires :	Agence de l'Eau Seine-normadie, Conseil Régional Centre Val-de-Loire, Conseil Départemental du Loiret, Commune de Courcelles
	COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

Pour mémoire







PLAN DE FINANCEMENT

Sans objet, action financée à 80% dans le cadre du CTEC (AESN, Région, Département).

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Rapport d'étude







AXE VI - GESTION DES ECOULEMENTS

ACTION N°6.6 - ETUDES DE MAITRISE DES RUISSELLEMENTS EN ZONE RURALE SUR LE BV JUINE

OBJECTIFS

Cette action concerne les études de maîtrise d'œuvre des travaux d'hydraulique douce sur 5 secteurs pilotes du bassin versant de la Juine. Elle fait suite aux inondations par ruissellement sur le bassin versant de la Juine et de ses affluents subies en mai-juin 2016.

Cette action a un double affichage à la fois dans le PAPI d'intention et dans le CTEC du bassin versant de la Juine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : Action 6.1

Cette étude globale a répertorié l'ensemble des enjeux socio-économiques et a défini les 5 bassins versants priroitaires. L'objectif est de réduire l'aléa, la vulnérabilité des activités socio-économiques et humaines (entreprises, habitations) sur les zones en aval.

Cette étude a pour but la conception des avants-projets et projets et de réaliser la maîtrise d'œuvre de travaux d'hydraulique douce sur 5 bassins versants prioritaires issus de l'étude portée par le SIARJA dans le cadre de son Contrat territorial Eau et Climat.

L'étude portera sur l'état initial du bassin versant avec les différents scénarios envisagables (haies, fascines, talus ...). L'étude s'attachera à prendre contact avec chaque des communes et des exploitants agricoles en vue de définir les travaux d'hydraulique douce qui pourraient être mis en œuvre dans le futur.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Juine

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	SIARJA
Partenaires :	Conseil Départemental de l'Essonne, Agence de l'eau Seine-Normandie, Chambre d'Agriculture de Région Ile de France, Communes
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

300 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 40 %
- CD91 = 40 %

Reste à charge :

■ SIARJA = 20 %

- Attribution des marchés de Maîtrise d'œuvre
- Démarrage des travaux







AXE VI - GESTION DES ECOULEMENTS

ACTION N°6.7 - ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA GESTION DES RUISSELLEMENTS EN ZONE RURALE SUR LE BV MOULIGNON - AUVERNAUX

OBJECTIFS

Cette action concerne la maîtrise d'œuvre des travaux préconisés sur le ru d'Auvernaux-Moulignon suite à l'étude récente menée par le SEMEA. Cette étude fait suite à la crue de mai-juin 2016 où ces communes ont subi des inondations par débordement de cours d'eau mais aussi par ruissellement.

Elle est en double affichage au sein du PAPI d'intention et du CTEC du SEMEA.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Cette étude a pour but d'élaborer des avants-projets, des projets, portés par le SEMEA dans le cadre de son Contrat Territorial Eau et Climat.

L'objectif est de réduire l'aléa, la vulnérabilité sur les villages traversés par le réseau hydrographique (cours d'eau et fossés) et aussi sur le secteur aval de Moulignon sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

L'étude portera sur l'état initial du bassin versant avec les différents scénarios envisagables. Elle formulera des propositions d'actions (haies, fascines, talus ...) qui devront être débattus ensuite avec chaque commune et chaque exploitant agricole en vue de définir la conception des aménagements d'hydraulique douce qui seront mis en place dans le futur.

TERRITOIRE CONCERNE

BV Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	SEMEA
Partenaires :	Conseils Départementaux de Seine-et-Marne et de l'Essonne 77, Agence de l'eau Seine-Normandie, Chambre d'Agriculture de Région Ile de France, Communes, SIARCE
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL







ECHEANCIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

425 235,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- AESN = 40 %
- CD91 = 40 %

Reste à charge :

■ SEMEA = 20 %

- Attribution des marchés de Maîtrise d'œuvre
- Démarrage des travaux







AXE VII - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

ACTION $0^{\circ}7.1$ - MISE A JOUR DE LA CONNAISSANCE DES OUVRAGES CLASSES OU NON CLASSES POUVANT OU AYANT VOCATION A ETRE INTEGREE DANS UN SYSTEME D'ENDIGUEMENT (ESSONNE AVAL)

OBJECTIFS

Cette action a pour but une meilleure connaissance des ouvrages classés et des ouvrages non classés pouvant ou ayant vocation à intégrer un système d'endiguement et de les mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

L'action est prévue en deux temps :

- Phase 1 : sur la base d'une approche volontariste, recensement et mise à jour des ouvrages classés actuellement en vue de l'intégration ou non dans un système d'endiguement;
- **Phase 2 :** réalisation sur les ouvrages maintenus classés des études conformément aux exigences réglementaires (Diagnostic de sûreté, Visite Technique Approfondie, Etude de Dangers ...).

TERRITOIRE CONCERNE

Liste ouvrages classés

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage :	SIARCE
Partenaires:	DRIEE, Direction Départementale des Territoires de l'Essonne, Conseil Départemental de l'Essonne
Pilotage et suivi :	COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2022	







COUT DE L'ACTION (EN € HT)

50 000,00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions:

- FPRNM = 50 %
- CD91 = 30 %

Reste à charge :

■ SIARCE = 20 %

- Nombre d'ouvrages intégrés en tant que système d'endiguement
- Réalisation des études associées







AXE VII - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

ACTION N°7.2 - ETUDE POUR LA REMISE EN FOND DE VALLEE DE L'ECOLE AU

DROIT DES DIGUES DE SOISY-SUR-ECOLE

OBJECTIFS

Cette action a pour objectif d'étudier les modalités de remise en fond de vallée de l'Ecole au droit des digues de Soisy-sur-Ecole.

DESCRIPTION DE L'ACTION

En lien avec les actions suivantes : -

Le SEMEA envisage d'effacer, au moins partiellement, les digues de Soisy-sur-Ecole, en vue de remettre le cours de l'Ecole en fond de vallée.

L'étude a pour objectif d'évaluer l'ensemble des contraintes et de définir les modalités pratiques de mise en oeuvre, intégrant les études d'incidence hydraulique à l'aide des modèles développés au sein de l'axe 1 (action 1.7).

TERRITOIRE CONCERNE

Soisy-sur-Ecole

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'Ouvrage : SEMEA

Partenaires : DRIEE, Direction Départementale des Territoires de

l'Essonne, Conseil Départemental de l'Essonne

Pilotage et suivi : COTECH / COPIL

ECHEANCIER PREVISIONNEL

	2023
--	------

COUT DE L'ACTION (EN € HT)

50 000,00 € HT







PLAN DE FINANCEMENT

Subvention:

■ CD91 = 50 %

Reste à charge :

■ SEMEA = 50 %

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Réalisation de l'étude